

LA SUISSE COMPTE EXPULSER 600 ALGÉRIENS EN SITUATION ILLÉGALE

L'Algérie veut Dhina, Abbas Aroua et Rachid Mesli en échange

P. 4

CRÉSUS
QUOTIDIEN

Louisa Hanoune sur le rendez-vous électoral du 12 juin :

«Ce scrutin est porteur de décomposition politique»

Page 2

www.cresus.dz

In medio stat virtus

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

La stratégie nationale... de l'après-coup !



*Il a fallu des tremblements de terre de force 6, à Béjaïa notamment, des inondations meurtrières, à Chlef, et des incendies monstres consumant le patrimoine forestier national, pour que le gouvernement réagisse... pour «revoir le mode de fonctionnement de la Délégation nationale aux risques majeurs», créée en 2011 (la stratégie nationale a pour base la loi 04/20 du 25 décembre 2004).
Lire page 3*

Algérie-Botswana

Ghezzal forfait, Abeid libéré»

P. 14

Asphyxie au monoxyde de carbone

48 décès depuis début 2021

P. 16

Lutte contre la spéculation

58 tonnes d'huile subventionnée saisies

P. 5

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Rezig veut le rendre «obligatoire»

Page 6



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Dimanche 28 mars 2021 ■ 7^{ème} année n°600 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

SELON LE MSP

Les élections, seule voie pour la relance économique

Le président du parti du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abderrezak Makri a indiqué, vendredi soir à Saïda, que les élections sont la seule voie pour amorcer la relance économique et le développement de l'Algérie. «Aller aux élections est la seule solution pour insuffler une forte relance économique et développementale en Algérie», a précisé M. Makri, lors d'un meeting animé à la Maison de la culture «Mustapha Khalef». Le président du MSP a mis l'accent, dans ce cadre, sur «la nécessité de participer aux élections législatives du 12 juin, permettant ainsi à l'Algérie d'engager un décollage économique et développemental. «Il est grand temps de faire réussir, ensemble, des élections où le dernier mot reviendra au peuple quant au choix de ses représentants», a mis en avant M. Makri, ajoutant : «Nous sommes capables de contribuer à l'édification d'une Algérie épanouie et développée qui garantit des conditions de vie décentes à tous les Algériens». Par ailleurs,

M. Makri a déclaré que «les formations politiques ayant la capacité de garantir la stabilité du pays sont celles qui ont une ligne politique constante», rappelant que «ces partis ont des sièges sur tout le territoire national et disposent d'une base populaire solide».

FORMULAIRES

DE SOUSCRIPTION DES SIGNATURES POUR LES LÉGISLATIVES

L'Anie rappelle les dispositions prévues par la loi

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a rappelé samedi dans un communiqué les dispositions relatives à la légalisation et à l'adoption des formulaires de souscription des signatures, dans le cadre des préparatifs des élections législatives du 12 juin prochain. Dans le cadre de la préparation de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), l'Anie a rappelé les principales dispositions relatives à la légalisation et à l'adoption des formulaires de souscription des signatures, conformément aux articles 202 et 316 de la loi organique portant régime électoral. A ce titre, l'autorité a indiqué que les imprimés doivent porter une signature avec «apposition de l'empreinte de l'index gauche» et sont «légalisés auprès d'un officier public». Avant la légalisation, l'officier public doit s'assurer de «la présence physique du signataire accompagné des documents justifiant son identité» et «la qualité d'électeur, à travers la présentation de la carte d'électeur ou l'attestation d'inscription sur la liste électorale». Ledit agent doit également «vérifier sous sa responsabilité que le signataire est inscrit sur la liste électorale de la circonscription électorale concernée», ajoute le communiqué. «Les imprimés des signatures individuelles doivent être accompagnés d'une fiche d'information comportant les coordonnées des signataires et présentées au président la Commission électorale de la circonscription électorale territorialement compétente, à savoir le juge, président de la Commission électorale de wilaya, au siège de la Délégation de wilaya de l'Anie, 12 heures, au minimum, avant l'expiration du délai accordé pour le dépôt des listes de candidatures fixé le jeudi 22 avril 2021». Le président de la Commission électorale de la circonscription électorale concernée «surveille les signatures, s'assure de leur validité et élabore un procès-verbal à cet effet, dont une copie sera remise au représentant de la liste des candidats, légalement qualifié».

R. N./APS

LOUISA HANOUNE SUR LE RENDEZ-VOUS ÉLECTORAL DU 12 JUIN

«Ce scrutin est porteur de décomposition politique»

La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), a estimé que les prochaines élections législatives ne peuvent en aucun cas répondre aux aspirations de la majorité du peuple, mais bien au contraire, elles renforcent le statu quo.

Dans son rapport préliminaire à l'ouverture d'une réunion, tenue hier, avec les cadres des bureaux des wilayas du Centre, Louisa Hanoune a critiqué le dispositif mis en place à travers la nouvelle loi électorale et les deux nouvelles entités créées récemment, «Nida El Watan» et «le Rassemblement pour un nouveau processus », prélu- de à ce qu'elle a qualifié de «décomposition politique». «Le prochain scrutin vise le maintien du statu quo», a déclaré la secrétaire générale du PT, soutenant que le rendez-vous du 12 juin est «porteur davantage de décomposition politique et de destruction de la démocratie politique, -c'est-à-dire les partis, les syndicats et les associations indépendants par leurs bâillonnement-, et porteur aussi davantage de caporalisation de la vie politique par le pouvoir». Mme Hanoune en veut pour preuve «le dispositif juridique mis en place par le gouvernement», aussi bien, a-t-elle précisé, «à travers la loi électorale effrayante que la manipulation de la société civile à travers les deux anuités qui ont été créées». Devant les cadres des bureaux du Centre, la patronne du PT a défendu la décision du Comité central de ne pas participer aux élections du 12 juin. Ces législatives anticipées «ne répondent, ne seraient-elles que partiellement aux aspirations de la majorité». Plus que cela, «elles ne peuvent marquer la rupture avec le système du parti unique ni amorcer l'instauration de la démocratie», a-t-elle ajouté. Décrivant un contexte politique et socioéconomique «hideux et des plus délétères», Louisa Hanoune s'est interrogée, rappelant les questionnements du Comité central du parti : «Le PT pouvait-il décider de participer aux élections législatives anticipées du 12 juin prochain ?». Des élections qui, selon elle, «s'apparentent à une vaine ten-



tative de faire diversion et de détourner l'attention de la majorité de ses aspirations légitimes, à savoir le droit d'exercer sa pleine souveraineté dans la définition de la nature du régime, de la forme et la nature des institutions dont elle a besoins pour exercer cette souveraineté et de bénéficier des conditions socioéconomiques garantissant une vie digne». Le CC, partant des «données réelles et des intentions affichées du gouvernement sur diverses questions, en lien avec les intérêts de la majorité du peuple », a répondu «par la négative». Par ailleurs, Louisa Hanoune a dénoncé «l'instrumentalisation » continue de la pandémie du Covid-19 dans l'objectif de «restreindre les libertés démocratiques», a-t-elle accusé. Non sans

oublier de faire constater «un retour de la répression» des manifestations populaires dans plusieurs wilayas du pays, vérifié à l'occasion des marches du 110evendredi du Hirak. L'oratrice s'est demandée pourquoi le couvre-feu est maintenu dans 16 wilayas «sans explication logique»? Avec tout ce que cela a comme conséquences sur le commerce, la mobilité des citoyens et les conditions de vie. Pour la SG du PT, il y a un rapport entre le nombre qualifié de «ridicule» des vaccins l'instrumentalisation de la pandémie du covid-19. Comment? «La vaccination massive signifie la levée totale du confinement et le retour aux conditions normales de vie», a-t-elle répondu.

A.Moussi

EL WASSIT SIYASSI SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE POLITIQUE

«Une nécessité»

Le président du parti El Wassit Siyassi, Laroussi Rouibate Ahmed a insisté, hier dans la commune de Sebdu (Tlemcen), sur la nécessité d'accompagner et d'encadrer les jeunes pour leur permettre de participer à la vie politique. «Il est du devoir pour les institutions de l'Etat et des partis politiques d'accompagner, de former et d'encadrer les jeunes en vue de les inciter à une participation

politique en prévision des prochaines législatives», a souligné M. Laroussi lors d'une conférence sur «la problématique de participation des jeunes à la vie politique». Le président de cette formation politique a rappelé, au passage, que l'amendement de la Constitution approuvé par le peuple et la loi organique des élections consacrent des règles qui permettent à de nombreux citoyens dont les

jeunes de restituer la place qui leur sied. «Il est question d'ouvrir tous les domaines d'expression et de permettre aux jeunes de participer à la prise de décisions», a déclaré Laroussi Rouibate Ahmed, affirmant que son parti El Wassit Siyassi œuvre pour une participation des jeunes à la vie politique pour un avenir meilleur.

APS

CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

La stratégie nationale... de l'après-coup !

Il a fallu des tremblements de terre de force 6, à Béjaïa notamment, des inondations meurtrières, à Chlef, et des incendies monstres consommant le patrimoine forestier national... pour que le gouvernement daigne (enfin) reprendre en main la très fantomatique Délégation nationale aux risques majeurs (DNRM), un service multisectoriel, créé en 2011, (la stratégie nationale a pour base la loi 04/20 du 25 décembre 2004), qui, tant d'années après, attend toujours et ses décrets exécutifs, sa stratégie nationale de lutte efficace et son mode de gestion opérationnelle des grandes catastrophes.

Prévue en décembre dernier, la Conférence nationale sur la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, s'est bien tenue, hier, -soit trois mois après l'échéance initiale-, à Alger, sous l'égide du ministère de l'Intérieur, la tutelle de la DNRM. M. Kamel Beldjoud, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a réitéré la même annonce, profession de foi empruntée en même temps d'inconscience nationale, à savoir l'impérieuse «révision» du cadre de fonctionnement de la Délégation aux risques majeurs et sa «nécessaire dotation en ressources» pour qu'elle puisse s'acquitter de ses missions de salut public. Dans son discours d'ouverture de la Conférence, M. Beldjoud a affirmé, en effet, que son département ministériel «œuvre» à revoir



le mode de fonctionnement de la DRM et à la doter des «ressources nécessaires» pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle. La Délégation, soulignera le ministre, se doit aujourd'hui d'avoir une «vision prospective» des risques naturels. «Il s'agit d'asseoir une nouvelle dynamique qui cadre avec les objectifs de la Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, d'enrichir et de proposer des amendements à cette stratégie en vue de limiter les dégâts de ces risques qui continuent à faire des morts et à attenter à l'économie nationale». L'Algérie, rappelle Beldjoud, a été frappée par de des séismes et inondations causant des pertes «considérables» en vies humaines et des dégâts matériels importants, ainsi qu'un «nombre record» de feux de forêts. «Cette conférence, ajoute le ministre, sera sanctionnée par des recommandations efficaces et précises qui seront traduits sur le terrain par les Pouvoirs publics tout en mettant en place un organe

permanant de suivi dans l'objectif de les mettre en œuvre». Les risques majeurs devant être examinés lors de cette conférence «ne se limiteront pas, précise le conférencier, aux risques naturels». «Bien plus que ça, la loi algérienne a fixé 10 risques sur les 14 cités par l'ONU, notamment les risques industriels, énergétiques, radioactifs et nucléaires et toutes les formes de pollution». Etalée sur deux jours, la conférence traitera de nombreuses thématiques qui sont «au cœur du Plan d'action du Gouvernement issu des 54 engagements du Président Tebboune», a affirmé M. Beldjoud, relevant que le président de la République avait insisté sur la nécessité de garantir un cadre de vie respectueux des exigences du développement durable, de la préservation de l'environnement et des richesses dont recèle notre pays. Organisée sous le thème «Une approche participative et intégrée», cette conférence

verra la participation de 60 experts venant de 12 secteurs ministériels, en plus de 30 autres représentants d'entreprises et instances spécialisées. Répartie sur 4 ateliers, la conférence débattre de la prévention des risques majeurs, de leur prévision, de la gestion (des catastrophes et des risques majeurs) et, enfin, de la phase dite de «rétablissement et retour à la normale». Pour rappel, en novembre 2020, le délégué national aux risques majeurs, M. Afra Hamid annonçait (dans un entretien à l'agence APS) la «promulgation prochaine» du décret portant révision de l'organisation de la Délégation nationale aux risques majeurs, en application des instructions données par le Premier ministre lors de la dernière rencontre gouvernement-walis, mais aussi du cadre de Sendai (adopté par l'ONU) pour la réduction des risques de catastrophe. Le PM, M. Abdelaziz Djerad avait insisté lors de cette rencontre sur l'impératif de la révision du fonctionnement de la DNRM qui devait, a-t-il dit, «avoir une vision prospective et anticipative sur les aléas naturels» pour éviter que ne se reproduisent les feux de forêts et les inondations enregistrés ces dernières années. M. Afra avait, par ailleurs, déploré la non-promulgation, 16 ans après l'entrée en vigueur de la loi de 2004, des décrets exécutifs en application dudit texte, précisant, dans la foulée, que «seulement quatre décrets ont été promulgués sur un total de 30 qui devaient définir les modalités de prévention de tous les risques énoncés par la loi». La loi de 2004, précisait le même responsable, ne définissait pas, entre autres, les modalités de financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des risques majeurs, et ne prenait pas en charge la modification des politiques mondiales de prévention des risques majeurs qui concerne, depuis 2015, la gestion des risques de la catastrophe au lieu de la gestion de la catastrophe.

M. Aziri

Coût des risques majeurs

545 milliards de dinars au cours des 16 dernières années

Le budget annuel moyen consacré par l'Etat à la prévention et à la gestion des risques majeurs s'élève à 34 milliards de dinars, a indiqué hier, le délégué national aux risques majeurs, M. Hamid Afra. En novembre 2020, le même responsable a estimé à 545 milliards de dinars, le coût des interventions de l'Etat (lors de la survenance d'aléas naturels) depuis la promulgation de la loi de 2004 sur les risques majeurs. Dans son intervention, hier, à Alger, lors de la conférence, M. Afra a affirmé que ce montant (annuel) est consacré à l'indemnisation des sinistrés et la réparation des pertes. A ce titre, il a cité trois principaux risques majeurs qui pèsent sur le pays, à savoir les inondations, les

séismes et les feux de forêts qui, en plus de milliers de morts et blessés, engendrent des pertes économiques colossales. Ce responsable a assuré toutefois que ces sommes seraient moins importantes si l'Etat prenait en charge gratuitement 50% de l'assurance de six millions de ménages. «La moitié des dépenses serait économisée puisque 50% restants auraient été pris en charge par les compagnies d'assurances», a-t-il argué. Dans le cadre de l'évaluation des pertes, M. Afra a cité les risques des feux de forêts: «Plus de 2,5 milliards de dinars de pertes et environ 35 000 d'hectares sont incendiés annuellement, a-t-il alerté. A ce propos, il a précisé que "les

indemnisations des sinistrés ont atteint 800 millions de dinars en 2020". Pour M. Afra, les pertes causées par les incendies de forêts pourraient être minimisées avec la mise en place des moyens adéquats en faisant appel aux compétences locales pour économiser les coûts de prévention. A ce titre, il a affirmé que le coût d'acquisition d'un drone d'alerte et de surveillance des feux de forêts est de 70 millions de dinars alors que son coût de production au niveau local ne dépasserait pas 10 millions de dinars. D'où l'intérêt, pour lui, d'encourager l'innovation et la recherche.

M. Az/APS

COMMENTAIRE

▶ Par Nordine Mzala

Presque deux décennies après le séisme du 21 mai 2003 qui a dévasté des quartiers de la ville de Boumerdès et endommagé de nombreuses bâtisses de l'Algérois ainsi que d'autres wilayas du Centre, occasionnant des centaines de pertes humaines, de nombreux blessés dont certains sont restés handicapés, un tremblement de terre a secoué la région de Béjaïa en semant la panique même, on ne déplore point de morts cette fois. Vingt ans après les inondations de Bab El Oued, le 10 novembre 2001 à Alger, qui ont aussi causé de nombreuses victimes et des dégâts matériels importants, on a assisté à la crue, au début du mois en cours, de l'oued Meknassa à Chlef qui a emporté des automobilistes avec un triste bilan de neuf personnes décédées noyées dans leurs véhicules. On comprend donc que les pouvoirs publics se penchent de nouveau ces jours-ci sur la gestion de ces catastrophes en réactivant la Délégation nationale aux risques majeurs. Or, selon l'aveu du ministère des Collectivités Locales, il s'agit de lui «donner les moyens nécessaires pour s'acquitter

pleinement de ses mission.» Voilà de quoi nous interroger avant de nous rassurer sur cette louable résolution. Malgré l'expérience tragique en matière de séismes et d'inondations, l'organe prévu pour parer au plus urgent -et surtout prévenir ces risques- n'est donc pas en situation d'assumer son rôle. Pourtant, au niveau des Assemblées populaires communales, il est exigé chaque année une actualisation des plans Orsec, prévoyant le dispositif de veille et de réaction en cas de catastrophe ou d'incident majeur. Installation des cellules de crise composées de cadres et d'agents communaux sous l'autorité du Président de l'Assemblée Communale en corrélation avec les services de la Protection civile et des services de sécurité. Préparation du matériel disponible pour les interventions urgentes tels les engins de déblaiement, ambulances, camions, outils divers, tentes de toile, produits désinfectants, voire des denrées alimentaires afin de faire face aux premières heures d'une éventuelle catastrophe. Mais, la prévention des risques majeurs ne se limite pas à cette réactivité en aval. En réalité, la Délégation nationale devrait surtout assurer la vigilance de l'Etat en ce qui concerne la

sécurisation du bâti, dont une grande partie vétuste expose les citoyens aux effondrements et autres conséquences fâcheuses. Assurer aussi le respect des normes d'urbanisme pour les nouvelles constructions. Pourtant, les lits des oueds sont squattés par des villas ou des immeubles, les avaloirs d'eaux pluviales sont bouchés quand ils existent, les terrains accidentés ou glissants ne bénéficient d'aucun traitement de stabilisation si bien que nos villages et villes sont tous exposés à des risques importants dès que les cieus se déchaînent. Idem pour la protection des rives des oueds ou du curage des fossés devenus impossibles faute de moyens humains et matériels. Il en est de même de la taille ou l'élagage des arbres sur les routes, le débroussaillage des maquis boisés contre les incendies. Ainsi, l'urbanisation anarchique, le déficit d'entretien et la faillite de la prévention aggravent les risques alors qu'un effort important est déployé par les Centres techniques de la construction, le CTC, pour définir et contrôler le respect des recommandations en matière de génie civil. Il faudra généraliser cet effort aux autres niveaux de la prévention.

Quelle prévention ?

LA SUISSE VEUT EXPULSER 600 ALGÉRIENS EN SITUATION ILLÉGALE

L'Algérie veut Dhina, Abbas Aroua et Rachid Mesli en échange

Trois des cinq membres fondateurs vivent en Suisse: Abbas Aroua enseigne à la Faculté de médecine de Lausanne, Mourad Dhina est un ancien collaborateur du CERN et de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et Rachid Mesli travaille pour l'organisation arabe des droits de l'homme Al-Karama à Genève.

La ministre suisse de la Justice et de la Police, Karin Keller-Sutter, qui s'est récemment rendue en Algérie pour une visite de travail de deux jours, a révélé à la télévision suisse RTS que les autorités algériennes «tentent de négocier en échange le retour des membres d'un parti déclaré hors-la-loi (ex FIS) dans le pays» avec les 600 ressortissants en situation illégale en Suisse. Il s'agit de Rachid Mesli, l'un des avocats de l'ex-FIS. Condamné à trois ans de prison en 1996, il avait obtenu le statut de réfugié politique en Suisse. À partir de Genève, il fonde Al Karama en 2004. Mourad Dhina, lui, est aussi recherché par la justice algérienne. Cet ancien dirigeant du FIS qui réside en Suisse depuis plus d'une vingtaine d'années, est accusé d'avoir commis des actes terroristes durant les années 1997-1999. Visé par un mandat d'arrêt international émis par la justice algérienne en 2003, il a été arrêté le 16 janvier 2012 à l'aéroport parisien d'Orly, alors qu'il embarquait pour Genève. Maintenu en détention provisoire à la prison de la Santé à Paris, Mourad Dhina est sous le coup d'une demande d'extradition vers l'Algérie, où il a été jugé par contumace à une peine de prison de 20 ans ferme. Après la dissolution et l'interdiction du FIS en 1992, il se réfugie à Saint-Genis-Pouilly, aux portes de Genève dans l'Ain. Deux ans plus tard, il est soupçonné de trafic d'armes par la France. Il prend alors la poudre d'escampette en Suisse où sa demande d'asile est rejetée à deux reprises. Entre 2002 et 2004, il devient néanmoins responsable du bureau exécutif du FIS à l'étranger. Depuis 1995, il est ainsi toléré sur le territoire helvétique, grâce à une admission provisoire qui s'éternise. En 2007, il fonde le mouvement Rachad qui milite pour un renversement du régime algérien. Pour parvenir à ses fins, il drague aussi bien des sympathisants islamistes du MSP, que des membres du FLN ou du FFS. Et il s'adresse tant à la diaspora qu'aux résidents cantonnés en



Algérie. Mais il admet volontiers entretenir des liens «quasi permanents» avec le leader historique du FIS, Abassi Madani avant sa mort et son bras droit Ali Benhadj, et ont toujours refusé de condamner les activités armées du groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), devenu Al-Qaïda Maghreb. La ministre suisse avait aussi avec un objectif principal celui de négocier le renvoi des Algériens qui séjournent illégalement en Suisse. Mais l'Algérie n'y voit pas une priorité.

L'ALGÉRIE MET EN AVANT LA FERMETURE DES FRONTIÈRES

Selon la Confédération, quelque 600 ressortissants algériens sont bloqués sur le territoire helvétique, en attente d'être renvoyés. Et la Suisse n'arrive pas à renvoyer ces migrants illégaux. Car depuis un an, l'Algérie a fermé toutes ses frontières et suspendu les vols internationaux. La ministre de la Justice, qui a accordé un entretien à la RTS à son retour à Berne vendredi dernier, a cependant tenté de

faire bouger les choses. «J'ai eu des entretiens avec les personnes-clés sur place, avec le président de la République algérienne, qui m'a reçue» a souligné d'emblée Karin Keller-Sutter. Ses interlocuteurs lui ont expliqué qu'en principe toutes les frontières étaient effectivement fermées, mais que l'Algérie «pense à reprendre ses citoyens une fois qu'elles seront à nouveau ouvertes. Nous avons aussi convenu, et c'est important, de trouver des solutions pratiques malgré ces restrictions», a précisé la conseillère fédérale sans donner plus de détails. Les réunions techniques doivent en effet se poursuivre entre les deux Etats, a-t-elle encore ajouté. Les deux pays ont signé un accord de réadmission en 2007. «L'accord de réadmission, en principe, fonctionne», a souligné la conseillère fédérale. «C'est clair qu'il y avait des restrictions. Ils n'ont par exemple accepté que les vols directs. C'est une piste que l'on peut discuter - d'accepter aussi les vols en transit, de partir de Paris par exemple, une possibilité tout à fait praticable». Karin Keller-

Sutter ne mentionne pas, en revanche, la question plus délicate des vols spéciaux pour les récalcitrants, que les compagnies aériennes refusent de prendre sur leurs vols passagers. Une autre difficulté provient du fait que l'Algérie exige des preuves de la nationalité avant d'accepter un renvoi. Plus généralement, Alger ne considère pas ces réadmissions comme une priorité, d'autant qu'une partie de ces migrants «sont vus comme des aventuriers, certains sont même de petits délinquants». La conseillère fédérale refuse en l'état, de révéler la teneur des discussions à ce propos. «Je serais très tentée de tout vous dire, publiquement, mais si j'en parle trop, je mets peut-être le résultat en péril», a expliqué la ministre suisse. Mais elle se dit confiante et espère que ce qui a été convenu va aboutir à des résultats propres à améliorer la situation. La Suisse et l'Algérie veulent par ailleurs également renforcer leur entraide judiciaire et leur coopération contre le terrorisme.

Mahmoud Tadjer

MINEURS ALGÉRIENS ISOLÉS SE TROUVANT EN FRANCE

Darmanin veut discuter avec Alger

Le ministre français de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a évoqué une fois de plus, la situation des mineurs algériens non accompagnés présents sur le sol français. Le ministre a déclaré que le gouvernement français «allait discuter avec les autorités algériennes dans le but d'expulser les mineurs isolés originaires de ce pays». Darmanin accuse une partie de ces mineurs d'être la principale cause derrière les délinquances qui affectent le territoire français. Le ministre a indiqué que la France soulève «le problème particulier des mineurs non accompagnés qui se sont implantés massivement dans l'agglomération et dont certains commettent des actes de délinquance» dit-il. Il assure ainsi ouvrir les discussions avec l'Algérie afin de procéder au «renvoi de ces mineurs dans leur pays d'origine». Par ailleurs, la question a été soulevée par le ministre de l'Intérieur et son homologue algérien lors de la visite effectuée à Alger, en novembre 2020. «Le président de la République a eu ses homologues pour pouvoir nous mettre d'accord sur le renvoi d'un certain nombre de personnes qui ont la nationalité de ces pays et qui sont confondues de radicalisation dans notre pays», a-t-il déclaré.

27 ALGÉRIENS BLOQUÉS EN FRANCE

Le tribunal de Paris se saisit de l'affaire

Le cas des 27 ressortissants algériens bloqués à l'aéroport de Roissy, à Paris, a été étudié par le tribunal de Bobigny.

Dans une audience tenue vendredi dernier, l'avocat chargé de l'affaire, Me Albert André, a plaidé pour qu'une solution urgente soit trouvée, dans le but de mettre fin à cette situation. L'avocat a également réclamé l'hébergement provisoire des passagers, dans l'attente de verdict final rendu par la justice. «Air Algérie avait l'obligation d'acheminer ses clients vers leur destination finale, peu importe les raisons, y compris sanitaires. Au cas où cela ne serait pas vraiment possible, elle devrait les indemniser, c'est-à-dire rembourser la totalité de leurs billets d'avion, Londres-Paris et Paris-Alger et régler leurs frais d'hôtel une fois retournés à Londres où la quarantaine est obligatoire», a précisé Me Albert André. L'avocat a également pointé du doigt la politique de gestion de la compagnie aérienne Air Algérie dans cette affaire. «Ces personnes étaient détentrices de billets couplés à leur départ de Londres. On leur donnait non seulement le billet pour embarquer à destination de Paris, mais également le billet de Paris vers Alger». Il est à noter que parmi les passagers figurent une dame âgée de 78



ans, une personne atteinte d'un cancer de la prostate et une autre hospitalisée pendant plusieurs jours à cause de problèmes cardiaques. L'une des raisons qui a empêché l'Algérie d'autoriser la reprise des vols, est l'envie de se prémunir et surtout celle d'éviter un scénario catastrophe. Les autorités algériennes refusent l'ouverture des frontières

craignant de voir le «scénario marocain» se répéter dans notre pays. Les instances décisionnelles prennent donc tout le temps nécessaire pour évaluer la situation dans et en dehors de l'Algérie. Les autorités du pays n'ont toujours pas avancé une date précise qui aurait permis à Air Algérie de prendre la voie des airs.

CONCESSIONS FONCIÈRES NON EXPLOITÉES

Récupération de 1 994 hectares

Le ministère de la Justice a annoncé hier dans un communiqué avoir récupéré 19 millions de mètres carrés, soit 1 994 hectares, dans le cadre de la lutte contre «l'accaparement illégal du foncier de l'Etat». «Dans le cadre de la lutte contre la corruption et le détournement des biens publics, les tribunaux administratifs à travers tout le territoire national, ont statué jusqu'au 21 mars 2021 dans 835 affaires, ce qui a permis la récupération d'une superficie de 19 940 000 m² (plus de 19 millions m²), soit 1 994 hectares en attendant les jugements des autres affaires en instance», a ajouté la même source. Rendus sur la base d'actions intentées par les services du ministère des Finances, ces jugements portent notamment sur «l'annulation des contrats de concession et donc la récupération des biens publics dont les bénéficiaires ont violé leurs engagements contractuels, en enfreignant les dispositions de l'Ordonnance 08-04 du 01 septembre 2008», explique le ministère. L'annulation de ces contrats de concession se justifie par «la non-réalisation d'aucun projet dans les délais légaux en sus de la non-prise de mesures administratives pour les entamer ou procéder à la cession du droit de concession», conclut le communiqué.

R. N.

NOMS ET CHEFS-LIEUX DES DIX NOUVELLES WILAYAS

Le décret présidentiel publié au JO

Le décret présidentiel fixant les noms et les chefs-lieux des wilayas nouvellement créées, ainsi que leur numérotation, a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel après avoir été signé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le décret présidentiel stipule que les dispositions de l'article 1er du décret 84-79 du 3 avril 1984 fixant les noms et les chefs-lieux des wilayas, sont complétées par les noms et les chefs-lieux des wilayas créées par la loi 19-12 du 11 décembre 2019 modifiant et complétant la loi 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays.

- 49 : wilaya de Timimoune avec chef-lieu à Timimoune.
- 50 : wilaya de Bordj- Badji-Mokhtar avec chef-lieu à Bordj-Badji-Mokhtar.
- 51 : wilaya d'Ouled Djellal avec chef-lieu à Ouled Djellal
- 52 : wilaya de Béni-Abbès avec chef-lieu à Béni Abbès
- 53 : wilaya d'In Salah avec chef-lieu à In Salah
- 54 : wilaya d'In Guezzam avec chef-lieu à In Guezzam
- 55 : wilaya de Touggourt avec chef-lieu à Touggourt
- 56 : wilaya de Djanet avec chef-lieu à Djanet
- 57 : wilaya d'El M'Ghair avec chef-lieu à El M'Ghair

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

58 tonnes d'huile subventionnée saisies

Les brigades de contrôle des prix et de la répression des fraudes du ministère du Commerce ont procédé à la saisie de 58 tonnes d'huile subventionnée, destinées à la spéculation, en 24 heures, a indiqué hier, le département du commerce, sur sa page Facebook soulignant que ces opérations s'effectuent en collaboration avec les services de sécurité.

29 tonnes de viandes, rouge et blanche, ont été également saisies précise la même source. Cette opération intervient dans le cadre de la lutte contre «le phénomène de la spéculation et du trafic illicite, notamment des produits subventionnés de large consommation», selon les explications fournies par le chargé de l'information au ministère, Samir Meftah. A

noter que l'approvisionnement en huile de table a connu ces dernières semaines des perturbations ayant conduit à une hausse des prix en dépit des assurances des producteurs quant à la disponibilité des stocks. Plusieurs saisies de quantités d'huile ade table stockées aux fins de spéculation ont été opérées la semaine dernière.

UNE CÉRÉMONIE DE RECUEILLEMENT À SA MÉMOIRE ORGANISÉE HIER À IBOUDRARÈNE (TIZI OUZOU)

Le Colonel Amirouche ressuscité

Une cérémonie de recueillement a été organisée hier, au lieu-dit «Tranchée» dans la commune d'Iboudrarène, au sud de Tizi Ouzou, en commémoration du martyr, il y a 62 ans, du colonel Amirouche Ait Hamouda, commandant de la wilaya III historique durant la Guerre de libération nationale.

La cérémonie organisée par la Fondation éponyme, que préside son fils Noureddine, en présence des autorités locales, civiles et militaires, et de la famille révolutionnaire, a été une occasion de rappeler «la bravoure et le sacrifice» du colonel Amirouche, qui avait donné du fil à retordre à l'armée d'occupation française dans la région. A cette occasion, rapporte l'APS, Noureddine Ait Hamouda, rappelant les crimes du colonialisme, la lutte et les sacrifices du peuple algérien, a déploré «une démarche révisionniste réduisant l'écriture de l'Histoire à la Guerre de Libération nationale», en pointant du doigt, des parties qui travaillaient à «pervertir l'Histoire du peuple algérien et à la vider de son sens». Le peuple algérien, «dépositaire de la mémoire des martyrs qui se sont sacrifiés pour sa libération et dont le sang a arrosé cette terre, doit faire en sorte que l'Algérie reste debout», dira-t-il en plaidant, à ce titre, pour une «Histoire apaisée, fondamentale pour l'avenir du pays et de la Nation». Le wali, Mahmoud Djamaâ, présent à cette cérémonie, a salué «la mémoire d'un homme qui s'est battu pour le droit inaliénable de son peuple à vivre dans la dignité et la liberté», rappelant que la France qui «s'enorgueillait de sa révolution qui s'appuyait et consacrait les droits de l'homme, avait commis les pires atrocités en Algérie», 132 ans durant. «Des atrocités et des injustices qui avaient interpellé l'esprit de nos aînés, qui avaient décidé d'en finir avec le colonialisme» et desquels «les nouvelles générations devraient s'inspirer des sacrifices et de leur morale», a-t-il ajouté. Amirouche Ait Hamouda est né le 31



octobre 1926 à Tassaft Ouguemoun, dans la daïra des Ait Ouacif (Tizi Ouzou). Il adhère au PPA-MTLD à partir de 1950. En novembre 1954, soit dès le déclenchement de la lutte armée de Libération nationale, il rejoint le maquis dans sa région natale. Promus responsable, il avait été chargé d'assurer la sécurité du Congrès de la Soummam du 20-Août 1956, à Ifri. En 1957, le colonel Amirouche prenait la tête de la Wilaya III historique où il se distingue par son sens de la discipline, son acharnement au combat et sa bravoure, toujours à la pointe du combat au devant de ses hommes. Il aidera à la réorganisation de la Wilaya VI (Sahara), nouvellement créée par le Congrès de la Soummam, une zone dont le commandement reviendra à son compa-

gnon d'armes le Colonel Si El-Haouès, après la mort au combat du colonel Ali Melah. La réunion inter-wilayas de décembre 1958, tenue dans le nord Constantinois décide de l'envoi de représentants de l'intérieur auprès du GPRA à Tunis. Sur le trajet, il est surpris avec son escorte dans le désert, au sud de Boussaâda où il venait de faire jonction avec Si El-Haouès et ses hommes, par plusieurs détachements de l'armée coloniale. Les deux responsables de l'ALN livrent bataille au lieu dit «Djebel Thameur», résistent héroïquement avant de succomber terrassés par une puissance de feu ennemie très largement supérieure. Amirouche et son compagnon si El Haouès tomberont au champ d'honneur le 29 mars 1959.

R. N/APS

POUR LE BLOCAGE DE SES DROITS

La veuve du Dr Fekhar dénonce la CNR

La veuve du détenu d'opinion décédé, le Dr Kamel Eddine Fekhar, s'est vu mise de côté par l'administration algérienne, deux ans après le décès de son conjoint. Dans un communiqué publié sur sa page Facebook, vendredi dernier, Zahira Fekhar a dénoncé l'absence de ses droits, ainsi que ceux de ses enfants par la Caisse nationale de retraite (CNR). «Le Dr Kamel Eddine Fekhar est décédé le 28 mai 2019, suite à son arrestation arbitraire, puis les mauvais traitements subis en prison et à l'hôpital où les soins lui ont été refusés», a d'abord rappelé la femme du défunt. La veuve a ensuite précisé qu'«aujourd'hui, la Caisse nationale de retraite refuse de régler notre dû, moi et mes enfants, prétextant les problèmes bureaucratiques dont je ne suis pas responsable, puisque j'ai soumis un dossier complet, comprenant tous les documents qui m'avaient été exigés. J'ai chargé l'ami de mon mari, Kacem Soufghalem, d'entreprendre

les démarches administratives nécessaires pour régler ce dossier, mais l'administration de la Caisse nationale de retraite a refusé de le faire, ou, à défaut, nous notifier les motifs de rejet, inventant à chaque fois des excuses, jusqu'à me demander de leur présenter le casier judiciaire de mon défunt mari, et les décisions de justice rendues, pour pouvoir réfléchir à la façon avec laquelle ils peuvent régler notre dossier», conclut Mme Fekhar avec ses soucis administratifs. Après avoir évoqué le blocage de ses droits par la CNR, Mme Fekhar a laissé cours à plusieurs interprétations pouvant résulter de ces complications administratives. «Veulent-ils poursuivre mon mari dans sa tombe? Cherchent-ils à faire payer mon mari pour ses positions politiques, en retenant son dû qui lui revient de ses cotisations au cours de sa vie avec le reste des participants à la caisse de sécurité sociale?».



REZIG PROMET DE LE RENDRE «OBLIGATOIRE»

Le paiement électronique adopté par 1 700 entreprises

Le paiement électronique fait son petit bonhomme de chemin. En 2020, ce sont plus de 1 700 qui ont eu recours à ce mode de paiement moderne, a indiqué hier à Alger le ministre du Commerce, Kamel Rezig.

Supervisant l'ouverture des journées de sensibilisation sur l'e-commerce et le paiement électronique, organisées par la Commission nationale du numérique et de la sécurité informatique de l'Association nationale des commerçants et des artisans (Anca) à Riadh el-Feth (Alger), le ministre a fait savoir que son secteur compte rendre «obligatoire» l'utilisation des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales et de services. De cet ordre d'idées, il a avancé que le secteur du commerce encourage les citoyens et les opérateurs économiques à s'orienter vers les services électroniques fournis par les institutions de l'Etat et vers la généralisation des moyens d'e-paiement dans les surfaces commerciales. Le secteur a promulgué récemment un arrêté ministériel portant réduction du coût des opérations



qui se font avec le Centre national du registre du commerce (CNRC), à hauteur de 20%, si ces opérations se font via e-paiement, a-t-il indiqué. Le secteur déploie actuellement ses efforts avec les établisse-

ments financiers et les banques, en vue de réduire la valeur des taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation d'e-paiement. « Il y a une grande utilisation de cette technique et une augmentation continue de

l'emploi des Terminaux de paiement électronique (TPE). C'est pourquoi nous avons demandé aux banques de faire des efforts concernant la réduction des taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation du paiement électronique, en vue de les encourager à adopter cette technique», a-t-il expliqué. Des efforts sont en cours pour accorder davantage de facilités aux commerçants, artisans et professionnels afin de les inciter à utiliser ce mode de paiement moderne, a-t-il fait savoir. Dans ce cadre, Rezig a rappelé le lancement, début mars, du portail électronique de création d'entreprises, qui permet aux opérateurs de s'inscrire au registre du commerce en ligne et d'obtenir le registre du commerce électronique (RCE) en l'espace de 2 à 12 heures. La création d'un registre du commerce électronique est moins onéreuse et ne nécessite qu'une photocopie de la carte nationale d'identité. A cette occasion, le ministre a invité les associations professionnelles, les unions et les associations de consommateurs à sensibiliser les citoyens et les opérateurs à l'importance des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales.

Hafid M.

RELANCE DE LA PÊCHE AU CORAIL Pas plus de 6 tonnes/an

Avec l'annonce de la levée d'interdiction de la pêche au corail, les conditions de l'exploitation de cette espèce marine sont désormais bien définies. Selon le Directeur général de l'Agence nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA), Naim Belakri, cette activité sera limitée, dans une première phase de cinq ans, à un quota de 6 tonnes par an au niveau des wilayas d'El Tarf, de Skikda et de Jijel, et ce, dans l'objectif de préserver cette ressource marine, a-t-il indiqué à l'APS. «Limitée à un quota de

6 tonnes par an, la relance de la pêche au corail concernera durant les cinq prochaines années les zones d'exploitation d'El Kala jusqu'à la frontière tunisienne ainsi que les wilayas de Skikda et de Jijel», a précisé Belakri dans un entretien à l'APS. Le plan d'exploitation de corail mis en place par le ministère de tutelle définit la quantité exploitable, le nombre d'exploitants et la mise en place d'un système d'exploitation basé sur la rotation, explique le même responsable. Ce plan répartit le littoral national en cinq zones composées chacune de deux surfaces d'exploitation. Chaque zone d'exploitation est ouverte pendant une période de cinq ans puis fermée pendant 20 ans, le corail ayant besoin de 15 à 20 ans pour se renouveler. S'agissant des cinq premières années, la zone ouverte est composée de deux surfaces de pêche. Celle de l'Est va du vieux port de pêche d'El Kala jusqu'aux frontières tunisiennes. Elle bénéficiera de 30 permis d'exploitation et d'une

quantité autorisée de 3 tonnes par an. Quant à la partie Ouest de cette zone, elle comprend les wilayas de Skikda et de Jijel, bénéficiant de 15 permis chacune et de 3 tonnes maximum pour l'ensemble des deux wilayas. «Le type de corail à forte valeur commerciale est le corail rouge (Corallium Rubrum, Ndlr) appelé «sang de bœuf» utilisé dans la fabrication de bijoux mais aussi dans les produits pharmaceutiques. On le trouve surtout au niveau de l'Ouest de la mer Méditerranée», indique le Directeur de l'ANDPA.

Le plan détaille également la profondeur autorisée pour cette pêche, à savoir, entre 50 et 110 m de profondeur et le nombre de 9 ports habilités à recevoir le corail pêché. Ce corail brut est interdit à l'export en l'état, dans le but de soutenir l'artisanat en Algérie, souligne Belakri. Pour permettre sa transformation, l'Agence a organisé en janvier dernier une session de formation de sculpture sur corail au profit de 17 artisans venus de 12 wilayas au niveau du centre de formation de sculpture sur pierre de Tamanrasset. Concernant le processus d'exploitation, le premier responsable de l'ANDPA explique que la pêche autorisée est réalisée par des plongeurs via la procédure appelée «technique du marteau». Par la suite, 70 % de la quantité pêchée est vendue à l'Agence nationale de transformation et de distribution de l'or et métaux précieux (Agenor). Le pêcheur a le choix entre transformer les 30 % restants au sein d'un atelier ou de vendre l'en-



semble de la quantité à cette agence. Créée en décembre 2014, l'ANDPA participait à préparer les textes réglementaires. Une douzaine de missions commerciales et de service public ont été attribuées à l'agence après sa relance en 2020. «S'agissant du corail, l'ANDPA a pour mission le suivi du cahier des charges d'exploitation du corail et l'évaluation annuelle des surfaces d'exploitation», explique-t-il. De plus, a-t-il dit, il est prévu dans les prochains jours l'inauguration de deux antennes locales de l'Agence au niveau des wilayas de Skikda et de Jijel. Par ailleurs, l'Agence s'occupe de la gestion d'autres ressources animales marines pour fournir le marché national ou pour permettre l'export de produits

marins, sources de devises, dans le respect des principes de développement durable. «Certaines ressources ne sont pas consommées au niveau local et qui sont prisées à l'étranger telles que certains types de crustacés, de thon ainsi que des anguilles», fait savoir Belakri, ajoutant que l'Algérie possède 16 espaces marins où vivent des populations d'anguilles offrant un potentiel de 8 tonnes à l'export vers des pays européens et asiatiques. En déplacement, début février à El Tarf, le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a annoncé que «la pêche du corail rouge sera rouverte durant l'année en cours, dès que toutes les conditions seront réunies».

Hafid Mesbah

IL CONCERNE LE CO-CONTRACTANT ÉTRANGER DANS LES HYDROCARBURES Les modalités de calcul de l'impôt sur la rémunération fixées

Un décret exécutif déterminant les modalités de calcul des acomptes provisoires de l'impôt sur la rémunération du co-contractant étranger, a été publié au Journal officiel (JO) n°21. Ce décret signé le 11 mars par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, vient en application des dispositions de la loi n°19-13 du 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures. Selon le texte, l'impôt sur la

rémunération du co-contractant étranger est déterminé sur la base de sa rémunération brute au titre de l'exercice. Il donne lieu au paiement de 12 acomptes provisoires et d'un solde de liquidation. L'impôt sur la rémunération est à la charge du co-contractant étranger participant dans un contrat de partage de production ou d'un contrat de services à risque, souligne le décret ajoutant que l'entreprise

nationale procède au dépôt de la déclaration annuelle de l'impôt sur la rémunération du co-contractant étranger et, le cas échéant, au paiement du solde dû, au nom et pour le compte du co-contractant étranger, au plus tard le 20 mars de l'exercice qui suit l'exercice concerné, auprès de l'administration fiscale.

R. E.

SONELGAZ DE TIPASA

Hausse persistante des créances impayées

Les créances impayées de la Sonelgaz de Tipasa ont continué à augmenter depuis 2018, pour grimper à 1,839 milliards de dinars en décembre 2019, avant d'atteindre le chiffre record de 3,118 milliards de dinars en décembre 2020

Les créances détenues par l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) de Tipasa auprès de ses clients, enregistrent une courbe ascendante depuis 2018, jusqu'à atteindre des chiffres records, a-t-on appris, samedi, auprès du directeur de cette entreprise. Selon Ahmed Brahimi, les créances impayées de la Sonelgaz de Tipasa ont "atteint un pic encore jamais enregistré depuis 2018", année durant laquelle la somme due auprès des abonnés était de près de 15 milliards de dinars, tandis que les créances accumulés à février 2021 ont atteint les 35 milliards de dinars, 21 milliards détenus auprès des ménages et 1,4 milliard auprès des administrations publiques et des industriels. Le même responsable a précisé à l'APS que les créances impayées de la Sonelgaz de Tipasa ont continué à augmenter depuis 2018, pour grimper à 1,839 mil-



liards de DA en décembre 2019, avant d'atteindre le chiffre record de 3,118 milliards de DA en décembre 2020, réitérant son appel aux abonnés en vue de régler leurs factures. "L'accumulation des factures impayées est à l'origi-

ne d'un déséquilibre dans les finances de l'entreprise pouvant impacter négativement son rendement ou la concrétisation de ses programmes d'investissement, visant l'amélioration de la couverture en électricité et en gaz", a sou-

ligné M. Brahimi. Après avoir mis en exergue le caractère « citoyen » de l'entreprise, il a rappelé la décision prise par la direction générale de Sonelgaz de ne pas procéder "aux coupures d'énergie", dans le cadre des "efforts de mobilisation contre la pandémie du nouveau coronavirus et la garantie du service public". Parallèlement à cet effort de solidarité, le même responsable a fait part de la mise au point d'un plan de communication et commercial en vue du recouvrement des créances de l'entreprise sans recourir aux coupures ou affecter le pouvoir d'achat des citoyens, notamment ceux dont les activités ont été impactées par la pandémie. Il a cité, entre autres facilitations, l'échelonnement des dettes des ménages et la constitution d'équipes commerciales pour animer des campagnes de sensibilisation auprès des citoyens, ou via les médias et autres réseaux sociaux.

GASSI-TOUIL (OUARGLA)

Lancement de la campagne de récolte de la betterave sucrière

La campagne de récolte de la betterave sucrière a été lancée samedi dans de «bonnes conditions» dans la région de Gassi-Touil, ont indiqué les services agricoles de la wilaya. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés pour la réussite de la campagne et le développement de cette culture stratégique nouvellement introduite dans la région, a-t-on souligné. Une superficie de 450 hectares a été réservée à ce genre cultural, avec une prévision de rendement de 60 tonnes à l'hectare, a ajouté la source. L'expérience a été introduite cette année au niveau d'une exploitation agricole à Gassi-Touil, avec trois variétés de betterave sucrière adaptées aux caractéristiques climatiques de la région, d'après les services agricoles de la wilaya qui font état d'un taux «appréciable» de saccharose estimé à plus de 20% contenu par ce légume. La betterave sucrière à cultivée sous-pivot dans la région, sachant que la production est exploitée actuellement comme aliment de bétail, en attendant la mise en place d'une industrie de transformation au niveau local pour prendre en charge la récolte dans le futur, ont fait savoir les mêmes services agricoles.

OUM EL BOUAGHI

Réaménagement de deux hôpitaux et 11 polycliniques

Des projets portant réaménagement de deux (2) hôpitaux et 11 polycliniques seront lancés prochainement dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, a-t-on appris hier du directeur de la Santé et de la Population (DSP), Mohamed Laib. Les actions à entreprendre concernent deux (2) établissements publics hospitaliers (EPH) Salah Zerdani (240 lits) de la commune d'Ain Beida et Mohamed Bouhafs (120 lits), implanté dans la commune de Meskiana, qui sont en état de dégradation, a indiqué le responsable. Des travaux de réhabilitation cibleront également certains services relevant de ces infrastructures sanitaires, a-t-il fait savoir. L'enveloppe financière allouée pour le réaménagement de ces deux établissements publics hospitaliers, dont les travaux seront entamés "durant le mois d'avril prochain", est estimée à 47 millions de DA, a ajouté la même source. S'inscrivant dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public, des opérations de réhabilitation de 11 polycliniques seront également lancées "avant la fin du deuxième trimestre de l'année en cours", a indiqué la même source.



TINDOUF

Mise en service de deux structures de police

Deux nouvelles structures sociales de la sûreté nationale ont été mises en service jeudi à Tindouf, indique un communiqué de presse de cette institution sécuritaire. Le wali de Tindouf, Youcef Mahiout, a ainsi inauguré un hôtel de Police et un centre médico-social, en présence des autorités locales et de représentants de la société civile. Ces deux nouvelles structures sont appelées à

contribuer à l'amélioration de la prise en charge des personnels de la sûreté nationale et leur permettre de remplir leurs missions dans de bonnes conditions et, de là, améliorer le service public offert au citoyen. Elles entrent dans le cadre de la promotion des prestations médicosociales des personnels et retraités de la sûreté nationale et les ayants-droits.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION À EL TARF

Plusieurs infrastructures prévues pour la prochaine rentrée scolaire

Plusieurs nouvelles infrastructures éducatives destinées à améliorer les conditions de scolarisation dans les trois paliers de l'enseignement sont attendues dans la wilaya d'El Tarf pour la prochaine rentrée scolaire, a-t-on appris, samedi, auprès des services de la wilaya. Le secteur de l'éducation sera ainsi renforcé par deux (2) nouveaux lycées en cours de réalisation à El Tarf et El Chatt, avec un taux d'avancement des travaux à plus de 50%, en sus d'un CEM à Cheffia, trois (3) unités de dépistage en milieu scolaire (UDS) à Bouhadjar, Zitouna et Hammam Beni Salah et deux (2) cantines scolaires à Ain El Assel, a détaillé la même source. En plus de la mobilisation, dans une première phase, d'un montant de près de 180 millions de dinars pour les cantines scolaires, la prochaine rentrée scolaire dans cette wilaya sera également marquée par la réception de cinq groupes scolaires pour le cycle moyen ainsi que dix (10) salles de classe en extension, dont cinq (5) pour le primaire et le reste pour le cycle moyen, a ajouté la même source. Concernant l'entretien et l'équipement des établissements scolaires, tous paliers confondus, la même source a fait état de la mobilisation de 1,361 milliard de dinars, pour la concrétisation de ces opérations à travers différentes localités de cette wilaya frontalière durant l'exercice 2021. S'agissant du transport scolaire, les services de la wilaya d'El Tarf qui ont rappelé que durant cette année plus de huit (8) millions de dinars ont été mobilisés pour le renforcement des communes déficitaires en transport scolaire, notamment les communes de Bougous, Cheffia et Lac des oiseaux, ont également indiqué que dix (10) bus viendraient renforcer ce secteur à la prochaine rentrée scolaire. Les différents projets en cours effectués à travers diverses communes de la wilaya, font l'objet de suivi et de contrôle par le chef de l'exécutif local, a-t-on rappelé.

CONSTANTINE

Hausse de la production de lait à plus de 350 000 litres/jour

La laiterie Numidia, filiale du Groupe public Giplait de Constantine va augmenter sa production de lait pasteurisé à plus de 350.000 litres/jour «avant le mois de Ramadhan prochain» afin d'assurer un approvisionnement total de la wilaya et certaines wilayas limitrophes, a indiqué, jeudi, la Direction générale de cette entreprise. «La laiterie Numidia qui produit actuellement 240.000 litres/jour va accroître sa production pour atteindre plus de 350.000 litres de lait/jour, soit plus de 100 000 litres supplémentaires avant le mois de Ramadhan», a expliqué le P-dg de cette entreprise, Rachid Halimi au wali, Ahmed Abdelhafid Saci, lors d'une visite consacrée à cette laiterie. La laiterie, selon Mr Halimi va recourir au système de roulement de trois (3) équipes assurant huit (8) heures de travail consécutives pour un fonctionnement continu de 24 heures, afin de faire face à la forte demande pour ce produit considérablement consommé pendant le mois sacré. M. Halimi a également souligné que la laiterie publique Numidia envisage la création d'un nouveau point de collecte pour faciliter la collecte de lait, relevant que la wilaya de Constantine détient environ 60% de la production laitière avec plus de 140.000 litres de lait de vache par jour. De son côté, le wali a souligné «la nécessité de fournir cette denrée alimentaire de base en grande quantité pendant les premiers jours du Ramadan et éviter toute éventuelle tension». Auparavant, le chef de l'exécutif local a présidé une réunion au siège de la wilaya à la cité administrative Daksi consacrée à la commune d'El Khroub, axée sur les biens de la commune et les problèmes auxquels fait face cette collectivité locale pour œuvrer à trouver «des solutions techniques» pour certains problèmes dont les arriérés de salaire des agents des services d'hygiène.

SÉISME DE BÉJAÏA

Les complexes scolaires sinistrés prêts à accueillir les élèves

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a affirmé que les complexes scolaires sinistrés à Béjaïa suite au séisme qui avait frappé la wilaya et faisant actuellement l'objet de réfection par l'AADL seront prêts à accueillir les élèves à partir d'aujourd'hui. «Après le constat fait sur le terrain par les services de wilaya de l'Organisme national de contrôle technique de la construction (CTC) sur instructions du ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Mohamed Tarek Laribi, des dégâts ont été constatés au niveau de certains complexes scolaires dans plusieurs communes et daïras relevant de la wilaya de Béjaïa frappé récemment par un séisme», lit-on dans un document publié sur la page Facebook officielle de l'AADL. «Dans le cadre des opérations de solidarité et d'entraide en cas de crises ou de catastrophes naturelles, et en application des instructions du directeur général chargé de la gestion des services de l'AADL, les entreprises chargées de la réalisation des projets AADL sont intervenues pour réparer les dégâts», ajoute la même source. Selon l'AADL, «les travaux de réfection seront achevés avant dimanche pour permettre aux élèves de regagner les bancs de l'école». Pour rappel, la réouverture des écoles, après une semaine de vacances, avait été reportée au 28 mars dans la wilaya de Béjaïa, en raison des dégâts causés par le séisme du 17 mars dernier.

ELLES SONT DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES À ORAN

Les maladies thyroïdiennes touchent les jeunes

Les maladies de la glande thyroïde sont de plus en plus fréquentes à Oran, notamment parmi les jeunes, souffrant généralement de stress, signalent les spécialistes, qui relèvent que les femmes sont plus nombreuses à en souffrir.

La thyroïde est une glande endocrine sécrétant des hormones dans le sang. Elle est située à la base du cou, accolée à la trachée, en forme de nœud papillon. Lorsque la quantité d'hormones est anormale, en cas d'hyperthyroïde ou d'hypothyroïde, cela se répercute sur de nombreuses fonctions de l'organisme : la fréquence cardiaque, la température ou encore le poids. «De par notre expérience, nous avons constaté que les maladies de Thyroïde touchent, plus de femmes que d'hommes à un taux de 60 à 65%. Les dysfonctionnements de cette glande sont de plus en plus fréquents chez les jeunes», a précisé, à l'APS, Pr Zoubida Serradji, Cheffe de service ORL du CUO "Dr Benzerdjab" d'Oran. «Plus de 300 cas de thyroïde sont enregistrés chaque année. C'est un chiffre énorme pour un seul service, comme le notre», ajoute cette spécialiste en endocrinologie. Selon le Professeur Serradji, le stress est la principale cause de ces troubles, étant à l'origine de la déstabilisation de l'immunité dans le corps humain. «Le stress est pourvoyeur de toutes les maladies et déstabilise l'immunité de la personne, et en premier lieu, la thyroïde», a-t-elle souligné.

THYROÏDE ET CANCER EN HAUSSE

Avec l'explosion du nombre de cas des pathologies liées à la thyroïde, des spécialistes mettent en garde contre la carence considérable de consommation de l'iode par la population. «S'il y a un manque d'iode, il y a forcément un goitre nodulaire et le cancer thyroïdien se trouve dans ce type de goitre nodulaire», souligne-t-on. Au service ORL du CHU d'Oran, près de la moitié des patients se présentant pour «des goitres nodulaires» sont diagnostiqués d'un cancer de la Thyroïde. «Entre 45 à 50% des patients que nous recevons ces derniers temps présentent un cancer de la thyroïde. Fort heureusement, ces cas sont pour la plupart bénins», souligne Pr Zoubida Serradji, rappelant que dans le passé ce même taux était de 25 à 30% seulement. «C'est dire la proportion rapide de la mala-



die et de ses conséquences», explique t-elle ce sont des cas de cancers qui se développent très lentement. «On peut vivre avec jusqu'à 20 ans sans s'en apercevoir de son existence. Quand on supprime la tumeur, le patient est déclaré guéri car, les métastases sont très rares», a-t-elle précisé. S'agissant du traitement du cancer de la thyroïde, les endocrinologues distinguent trois grands types de traitement : la chirurgie, l'iode radioactif et l'hormonothérapie. «C'est surtout la chirurgie qui constitue le principal moyen de prise en charge. Elle permet d'éradiquer le tumeur et éviter la propagation du cancer», explique-t-on.

UNE PRISE DE CONSCIENCE POUR UNE MEILLEURE DÉTECTION

Pour la spécialiste, il n'existe pas de dépistage systématique du cancer de la

thyroïde. «Le diagnostic est fait de façon fortuite, soit par la constatation par palpation d'un nodule dans la thyroïde ou de ganglions enflés dans le cou ou une modification de la voix, soit à l'occasion du suivi d'une autre maladie de la thyroïde», explique le Pr. Zoubida Serradji.

Toutefois, la spécialiste s'est félicité de la prise de conscience des citoyens qui ne s'attardent pas à consulter dès l'apparition d'un nodule, d'une irritation continue de la gorge ou changement de la voix. En effet, le nombre de personnes atteints de pathologies liées à la thyroïde, a effectivement explosé, en raison d'une prise de conscience citoyenne mais aussi une meilleure détection, notamment avec l'apport de l'échographie, de la cytoponction et du dosage hormonale», conclut la spécialiste.

BECHAR

Un programme de réalisation de six digues lancé prochainement

Un programme de réalisation de six (6) digues de retenues des eaux d'oueds sera lancé prochainement à travers la wilaya de Bechar, à la faveur d'un financement d'un (1) milliard DA, a-t-on appris hier de la direction locale du secteur des Ressources en eaux. Ces projets hydrauliques, retenus pour la wilaya au titre de différents programmes de développement, visent, en plus de la mobilisation des eaux superficielles à travers plusieurs zones agricoles, notamment celles proches des ksour du nord de la wilaya, à mettre en place une nouvelle offre en eau destinée à l'irrigation agricole, a précisé à l'APS le directeur local du secteur, Kheireddine Allal. Un autre programme d'études techniques pour la concrétisation de treize (13) nouvelles infrastructures du type est en cours de concrétisation par des bureaux d'études spécialisés, dans le but de satisfaire la demande en eau d'irrigation émanant des agriculteurs de plusieurs périmètres de mise en valeur agricole des terres sahariennes, dans plusieurs communes de la wilaya, a ajouté M.Allal. Le secteur des ressources en eau et celui des services agricoles ont procédé dernièrement à la réception et à la mise en eau de la digue de Laouina dans la commune de Taghit (97 km au sud de Bechar) dans le cadre du renforcement des capacités d'irrigation agricole dans la wilaya. Cette digue d'une capacité de plus de 3 millions M3 des eaux d'oued Zousfana et dont la réalisation a nécessité un



investissement sectoriel de plus de 290 millions DA, permettra, en plus de la mobilisation des eaux superficielles, le développement des activités agricoles dans la région de Taghit qui dispose d'importantes potentialités en la matière, a-t-on fait savoir à la Direction des Ressources en eau.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

7 décès et 401 blessés en 24 h

Durant la période du 25 au 27 mars 2021, les unités de la Protection civile ont enregistré 4804 interventions tous types d'interventions confondus, a indiqué le communiqué de la Direction générale de la Protection civile.

«**A** ce titre, nos secours ont effectué 296 interventions durant cette période, suite à plusieurs accidents de la circulation à travers plusieurs wilayas, 07 décédées et 401 blessés (tout blessures confondus), prises en charge sur les lieux puis évacuées vers les structures sanitaires par les éléments de la protection civile » a précisé le même source. A noter, l'intervention de la protection civile pour prodiguer des soins de premières urgence à 02 personnes incommodées par le monoxyde de carbone (CO) émanant des appareils de chauffage et chauffe-bain à l'intérieur des domiciles à travers plusieurs wilayas du territoire, les victimes ont été pris en charge sur les lieux puis évacuées vers les structures sanitaires locales par les services de la protection civile. En sus de l'intervention des secours de la protection civile pour l'extinction de 04 incendies urbains et divers au niveau des wilayas, à Chlef (01 incendie), à Oran (02 incendies), à Skikda (01 incendie) wilaya de Skikda. Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid 19, durant ces dernières 24 heures, les unités de la protection civile ont effectué 72 opérations de sensibilisation à travers 07 wilayas (33 communes) portant sur la pandémie Covid-19, en mobilisant en tout opérations 304 agents de la Protection Civile tout Grade confondue aussi 55 ambulances et 36 engins d'incendie.

S. A.



SKIKDA

Découverte des restes d'un cadavre dans une forêt

Les restes d'un cadavre ont été découverts dans une forêt située au lieu-dit village Amzata, dans la commune d'Ouled Attia (à l'extrême-ouest de Skikda), a-t-on appris hier auprès de la direction locale de la Protection civile (DPC).

Les restes d'ossements d'un cadavre sans tête, et quelques lambeaux de membres supérieurs et inférieurs ont été retrouvés vendredi par les services de ce corps constitué, lors d'une opération effectuée en collaboration avec les unités de l'armée nationale populaire (ANP) et des brigades de la gendarmerie nationale, a précisé la même source.

Le constat effectué sur place a montré que le squelette est celui d'un être humain, probablement une femme, a souligné la même source, en raison de la découverte sur les lieux de vêtements féminins. Les restes de ce cadavre ont été transférés vers la morgue de l'hôpital de la commune de Collo (Skikda) pour procéder à une autopsie en vue d'identifier la victime, a-t-on signalé.

Une enquête a été ouverte par les services de la gendarmerie nationale afin de déterminer les circonstances exactes de cette affaire.

APS

KHÉMIS MILIANA (AÏN DEFLA)

Arrestation d'un dangereux criminel récidiviste

Les services de sécurité de Ain Defla ont arrêté récemment à Khémis Miliana un dangereux criminel spécialisé dans les agressions et le vol des appartements, condamné à 12 reprises par la justice pour divers crimes commis, a-t-on appris vendredi auprès de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. Suite à des plaintes de citoyens des cités Essalem et Oued Errayhane de Khémis Miliana faisant état du vol d'un certain nombre d'objets (dont des bijoux) de

leurs domiciles, les services de la cinquième sûreté urbaine relevant de la sûreté de daïra ont mis au point un plan visant la neutralisation de l'auteur de ces actes répréhensibles, a-t-on indiqué. Après avoir identifié le présumé suspect, les policiers ont lancé de vastes investigations, lesquels ont permis de l'arrêter au courant de cette semaine à Khémis Miliana, a-t-on fait savoir. Munis d'un mandat de perquisition, les policiers ont procédé à la fouille de son domicile, mettant la main sur une gran-

de partie des objets volés (le reste était dissimulé chez ses proches), ainsi que d'une épée auquel cet individu condamné à 12 reprises par la justice pour divers crimes commis, recourait pour intimider ses victimes, a-t-on fait savoir.

Après accomplissement des procédures légales, le mis en cause a été présenté jeudi devant les instances judiciaires de Khémis Miliana qui l'ont placé sous mandat de dépôt, a-t-on indiqué de même source.

PARQUET DU TRIBUNAL DE ZIGHOUD YUCEF (CONSTANTINE)

Appel aux victimes d'un individu arrêté pour usurpation d'identité

Le Parquet de la République près le tribunal de Zighoud Youcef (Constantine) lance un appel aux citoyens victimes d'un individu arrêté pour usurpation de la qualité de membre de Brigade de recherche et d'investigation (BRI), ont indiqué vendredi dans un communiqué les services de cette juridiction. La même source précise que «le dénommé Yasser

Kouachi a été arrêté et placé sous contrôle judiciaire, le 25 mars 2021 par le président du tribunal correctionnel près le tribunal de Zighoud Youcef, pour usurpation de la qualité de policier à la BRI face à la victime Z.B». «En application des dispositions de l'article 17, alinéa 3, du Code de procédure pénale, un appel est lancé à toute personne victime du prévenu, soit

après l'avoir rencontré personnellement ou contacté au numéro de téléphone suivant : 0779.70.81.31, tant au niveau local que national, ou toute personne ayant des informations en tant que témoin sur des faits similaires, à se rapprocher du Parquet du tribunal de Zighoud Youcef en vue de porter plainte ou faire déposition", conclut le communiqué.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'AGENCE NATIONALE DE L'EMPLOI

Appel à une grève ouverte

Le syndicat des travailleurs de l'Agence nationale pour l'emploi appelle à des sit-in, devant les sièges de toutes les Directions du ministère, de l'emploi et de la sécurité sociale, pour le 30 mars en cours, pour satisfaire un certain nombre de revendications, selon un communiqué émanant de ce syndicat. Le document a précisé que le syndicat qui a appelé à une grève ouverte, exige le retour du coordinateur du syndicat à Mila, Oum Douibet Nourredine et le reste des collègues, ainsi que l'annulation de la sanction de rétrogradation, à l'encontre du coordinateur de Skikda Mohamed Boulssina. Il est question également, selon le communiqué, de la nécessité d'enquêter sur le décaissement des fonds de 136 milliards de centimes qui ont été transférés, en faveur des travailleurs et dont les droits n'ont pas été pleinement respectés, d'autant plus que l'agence est considérée comme l'une des structures publiques les plus importantes qui traitent des problèmes d'emploi. Le syndicat a, par ailleurs interpellé le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaaboub, afin d'intervenir et sanctionner les auteurs qui ont manqué aux missions qui leur sont assignées.

Samia. A

Qahwa fi goubli |

Chassez le surnaturel...

Quand les beaux jours reviennent, les jours beaux s'éclipsent... On ne sait trop si c'est par politesse naturelle ou par pure stratégie. Le fait est que la nature humaine et la nature naturelle si on ose dire, vont parfois de pair, souvent d'impair. Ainsi et si parmi les humains la majorité adore le printemps et l'été par tout ce que ces saisons promettent et offrent comme détente, loisirs et autres opportunités d'évasion et de farniente, d'autres en revanche optent pour l'automne et l'hiver qui s'accommodent mieux avec leur propre nature. De fait et par association d'idées les hommes sont aussi versatiles que la nature elle-même. Celle-ci n'en faisant qu'à sa guise et se fichant comme de sa première chemise des réactions mitigées du genre humain. Tandis que celui-ci met tout en œuvre pour s'attirer les

foudres du ciel. Du coup on ne sait plus où commence la nature et où finit l'homme. Tant tous deux s'épousent et se rejettent comme les caprices de vieux amants toujours disponibles pour aimer sans aimer dans l'entière disponibilité... Sauf que la nature obéit globalement au cycle naturel des quatre saisons de rigueur tout en s'offrant au moins un caprice par saison. Et puis avec le temps comme dirait le poète, la nature révoltée a décidé d'échapper au diktat humain trop prétentieux pour respecter la nature. Laquelle a parfaitement compris qu'il faut vite contrarier les desseins humains par trop égoïstes et surtout dangereux pour la survie de l'espèce. J'allais écrire des espèces car avec le dérèglement climatique qui ne cesse de faire des siennes on ne

sait plus qui des espèces naturelles et de l'espèce humaine survivra. Hé oui à force de provoquer et souiller la nature, l'homme s'est condamné par lui-même et n'est pas non plus sans ignorer qu'il creuse ainsi sa propre tombe... Et comme sa fin est inéluctable comme tout mortel par ailleurs, il s'improvise maître du monde alors qu'il n'est même pas maître de lui-même. Ce qui accroît et décuple son inaptitude à gouverner la nature. Trop complexe pour son ego démesuré. Dont il use et abuse, avant de retomber brutalement sur une nature inhumaine et trop humaine à la fois. Vous n'avez sans doute rien compris à tout ce charabia et je vous entends bien puisque la nature a horreur du vide...

A. Zentar

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya : Blida
Daïra : Boufarik
Commune : Guerrouaou
N.I.F : 090469279175600

Avis d'Attribution Provisoire

Conformément à la disposition de l'article N° 65 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Guerrouaou informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au avis d'Appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° 01/2021 Inséré sur Les quotidiens Nationaux : و اخبار الوطن و Crésus du 09/02/2021 et le BOMOP, relatif au Projet:

-Réalisation du réseau d'AEP principal à Guerrouaou.

Qu'après l'évaluation et analyse des offres du 14/03/2021, le marché est attribué provisoirement à :

Table with 7 columns: Projet, Entreprise, NIF, Date technique, Montant de l'offre, Délais de réalisation, Observation. Row 1: Réalisation du réseau d'AEP principal à Guerrouaou, FERROUK MOHAMED, 1570914004692791, 77.50, 58.520.634,60 DA, 04 MOIS, le moins d'offre.

Un délai de dix (10) jours est accordé à compter de la date de parution du présent avis pour d'éventuels recours. Conformément aux dispositions de l'article N° 82 du décret présidentiel ci-dessus.

Pour les autres soumissionnaires intéressés peuvent rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Conformément à la disposition de l'article N° 82 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

CRÉSUS # 600 DU DIMANCHE 28 MARS 2021 -ANEP 2116005482

République Algérienne Démocratique et populaire

Wilaya De M'Sila
Daïra De Ain El Hadjel
Commune De Ain El Hadjel
NIF:498428179135910

AVIS RECTIFICATIF D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de AIN EL HADJEL, informe l'ensemble des soumissionnaires que l'avis d'attribution provisoire paru dans les quotidiens « EL CHAM» en date du 16/02/2021 et « Crésus » en date du 16/02/2021, relatif à « Fourniture de cantines des écoles primaires scolaires pour l'année de 2021

- lot N° 01 Fourniture des cantines scolaires en légumes et fruits.
-lot N° 02 Fourniture des cantines scolaires en alimentation générale et céréales secs.
-lot N° 03 Fourniture des cantines scolaires en viandes blanches fraîches et oies.
-lot N° 04 Fourniture des cantines scolaires du pain.

qu'après examen de toutes par la commission communale des marchés en date 09/03/2021, le résultat est le suivant:

Table with 6 columns: Projet, Entreprise, N° Identification fiscale, Montant de l'offre DA (Minimum, Maximum), Délais (Minimum, Maximum), Observation. Rows for lots 01, 02, 03, and 04.

Conformément à l'article 82 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire concerné le doit s'adresser au service contractuel pour introduire dans les (10) jours qui suivent la parution de l'avis d'attribution provisoire un recours.

Conformément à l'article 82 alinéa 1 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire n'ayant pas été choisi par le service contractuel doit prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de ses offres et les faire connaître au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la parution du présent avis.

CRÉSUS # 600 DU DIMANCHE 28 MARS 2021 -ANEP 2116005468

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLIB BLIDA 1
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE: 0308000000

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/USD01/2021

Suite à l'adoption de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/USD01/2021, et conformément aux articles 49, 50, 42, 44, 61 et 62 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'université Saad Dahleb Blida lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/USD01/2021 relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME BIOTECHNOLOGIE EN REPRODUCTION DES CARNIVORES, UNIVERSITE DE BLIDA 1.

L'appel d'offres est destiné aux entreprises de droit algérien qualifiées spécialisées dans le domaine et satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales suivantes:

- 1/ En matière de qualification et de classification professionnelle: Avoir un certificat de qualification et classifié un professionnel en cours de validité ou équivalent comme Activité Principale et classé à la catégorie deux et plus (II et plus).
2/ En matière de références professionnelles: Avoir réalisé au moins un projet similaires en analogie dans le domaine construction en bâtiments (utilisé par une association de biens associatives dérivés par un maître d'ouvrage public).
3/ En matière de capacité financière: le chiffre des chiffres d'affaire des trois (03) dernières années, des bénéfices, doit être égale ou supérieure à 35 millions de dinars.

NB: Les réceptions de dépôt de qualification et de classification professionnelle ne seront pas pris en compte.

Cet avis peut être retiré le cahier des charges de dimension au jeudi, du 08h30 à 12h et de 14h à 19h, auprès de l'université SAAD DAHLIB - BLIDA 1, Route de SOUMMA 09000 BLIDA, Vice recteur chargé de Développement, de la Prospective et de l'Oriantation, contre paiement de la somme de deux mille Dinars Algériens (2 000,00 DA) au minimum de:

L'agence centrale de l'université Saad Dahleb Blida
Route de Soumma BLIDA

Les offres accompagnées des documents exigés dans le cahier des charges, avec triple enveloppes scellées indiquent la destination de l'entrepreneur, la référence et l'objet de l'appel d'offres, doivent être libellés comme suit:

Monsieur le Recteur de l'université Saad Dahleb Blida
Vice Recteur chargé du Développement, de la Prospective et de l'Oriantation

L'enveloppe extérieure devra porter le numéro, l'objet de l'appel d'offres et la mention:

A RETENIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES
UNIVERSITE SAAD DAHLIB BLIDA 1
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°03/USD01/2021

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME BIOTECHNOLOGIE EN REPRODUCTION DES CARNIVORES, UNIVERSITE DE BLIDA 1.

- Les soumissionnaires doivent remettre le dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, accompagnés de l'ensemble des pièces réglementaires mentionnées dans l'article n°13 du cahier des charges administratives générales (CCAG).
- L'offre technique doit être accompagnée des spécifications de réaliser les travaux et les pièces jointes.
- La date de préparation des offres est fixée à 21 jours.
- Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis indiqués aux documents de qualification, doivent être indiqués et transmis, respectivement au plus tard trois (03) jours à compter de la date de parution de l'avis.
- Si le jour limite de dépôt des offres est un jour férié ou un jour de repos public, le délai de préparation des offres est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.
- La réception des offres se fera au service des achats (SAD) de l'université.
- L'ouverture des plis se fera au service chargé de l'ouverture des plis le dernier jour de la date de préparation des offres à 11h, et conformément aux modalités de l'avis d'appel d'offres, mentionnées dans le cahier des charges administratives générales.

L'UNIVERSITE SAAD DAHLIB - BLIDA 1
Route de SOUMMA 09000 BLIDA

Vice recteur chargé du Développement, de la Prospective et de l'Oriantation

Les soumissionnaires peuvent s'adresser aux services mentionnés dans le présent avis pour obtenir le dossier de qualification.

CRÉSUS # 600 DU DIMANCHE 28 MARS 2021 -ANEP 2116005541



Votre quotidien chaque jour chez votre buraliste

MANIFESTATIONS EN BIRMANIE

Des « dizaines de morts » selon l'ONU

Au moins 24 personnes ont été tuées hier lors de nouvelles manifestations en Birmanie où un défilé militaire était organisé à Naypyidaw, selon le décompte fait par l'AFP alors que l'ONU, déplore, quant à elle, des « dizaines de morts » dont des enfants.

L'armée s'est livrée à une démonstration de force, faisant défiler un impressionnant arsenal dans la capitale Naypyidaw. Les Etats-Unis, l'Union européenne et la Grande-Bretagne ont condamné les « meurtres » commis par l'armée dans le pays, qui traverse une grave crise depuis que la cheffe du gouvernement civil Aung San Suu Kyi a été évincée du pouvoir par un coup d'Etat militaire le 1er février. Les militants pro-démocratie avaient appelé à une nouvelle série de manifestations hier, jour où l'armée organise tous les ans un gigantesque défilé militaire devant le chef de l'armée, désormais chef de la junte au pouvoir, le général Min Aung Hlaing. Dans l'après-midi, alors que les manifestations se poursuivaient un peu partout dans le pays, l'AFP a pu vérifier qu'au moins 24 personnes avaient été tuées, les médias locaux faisant état d'un bilan beaucoup plus lourd. La violence a éclaté dans toute la région de Mandalay (Centre) lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants, tuant au moins neuf personnes dans quatre villes différentes, dont un médecin à Wundwin et une adolescente de 14 ans à Meiktila, selon les secouristes sur le terrain. "Quatre hommes nous ont été amenés morts", a déclaré à l'AFP un secouriste de Mandalay, la deuxième ville de Birmanie, qui tentait de soigner des dizaines de blessés. A Myingyan, un manifestant qui a vu un homme tué après avoir reçu une balle dans le cou, a déclaré que le nombre de morts augmenterait probablement. "Aujourd'hui, c'est comme un jour de révolution pour nous", a-t-il déclaré. Dans deux villes de la région de Sagaing, cinq personnes ont été tuées, dont un adolescent de 13 ans pris dans une fusillade, selon un habitant de Shwebo. "Il était juste assis devant sa maison", a-t-il assuré.

« JE SUIS FIER DE MON FILS »

Dans le nord-est du pays, dans l'Etat de Shan, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur un rassemblement d'étudiants à Lashio, faisant au moins trois morts, selon un secouriste corroborant les informations des médias locaux. A Nyaung-U près de



Bagan, célèbre site classé par l'Unesco, un guide touristique a été tué par balles alors qu'il participait à une manifestation. A Rangoun, des panaches de fumée s'élevaient au-dessus de la capitale économique. Au moins cinq personnes ont été tuées dans la nuit de vendredi à samedi par la police qui a ouvert le feu sur des manifestants qui réclamaient la libération de leurs amis, devant un poste de police dans le sud de Rangoun, selon des témoignages. Un bébé jouant dans la rue dans une ville du nord de Rangoun a été touché à l'oeil par une balle en caoutchouc lorsque la police a ouvert le feu sur des manifestants à proximité. Il a été transporté à l'hôpital par ses parents. Près de la prison d'Insein, un rassemblement avant l'aube a sombré dans le chaos lorsque les soldats ont commencé à tirer. Une personne au moins a été tuée, un policier de 21 ans, Chit Lin Thu, qui avait rejoint le mouvement anti-coup d'Etat. "Il a reçu une balle dans la tête et il est mort chez lui", a déclaré à l'AFP son père Joseph. "Je suis extrêmement triste pour lui, mais en même temps, je suis fier de mon fils". A Meiktila (Centre), deux manifestants ont trouvé la mort, "un homme de 35 ans et une fille de 14 ans", a

déclaré à l'AFP un secouriste. La brutalité de la répression a entraîné sur la scène internationale une série de condamnations et de sanctions touchant les avoies de nombreux militaires puissants, dont leur chef, mais la pression diplomatique a eu jusqu'ici peu d'impact.

« DÉSHONNEUR »

« Les forces armées tuent des civils non armés, y compris des enfants, les personnes qu'elle a justement juré de protéger », a condamné l'ambassade des Etats-Unis à Rangoun dans un communiqué publié sur sa page Facebook. "Cette 76e journée des forces armées restera gravée comme un jour de terreur et de déshonneur. Les meurtres de civils non armés, dont des enfants, sont des actes indéfendables", a réagi l'ambassade de l'UE à Rangoun sur Twitter et Facebook. L'ambassadeur de Grande-Bretagne a estimé dans un communiqué que "les meurtres extrajudiciaires en disent long sur les priorités de la junte militaire". Pour la traditionnelle Journée des forces armées qui commémore la résistance contre l'occupation japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, des milliers de soldats, des chars, des missiles

et des hélicoptères se sont succédé sur une immense esplanade de Naypyidaw, devant un parterre de généraux des délégations russe et chinoise. Le général Min Aung Hlaing a de nouveau défendu le coup d'Etat, accusant d'irrégularité les élections de novembre, remportées par le parti d'Aung San Suu Kyi, et a promis un "transfert de responsabilité de l'Etat" après des élections. "Les actes de "terrorisme qui peuvent nuire à la tranquillité et à la sécurité de l'Etat" sont inacceptables", a-t-il déclaré dans un discours. Selon un groupe de défense de prisonniers politiques, 330 personnes ont trouvé la mort dans les troubles depuis le putsch. L'ONU a quant à elle déploré des dizaines de morts, dont des enfants, dans la répression des manifestants pro-démocratie d'hier samedi dans plusieurs villes de Birmanie, se disant « choquée » par cette violence. « Nous recevons des rapports faisant état de dizaines de morts, dont des enfants, de centaines de blessés, dans 40 localités, et d'arrestations massives. Cette violence aggrave l'illégitimité du coup d'Etat et la culpabilité de ses dirigeants », a indiqué le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme dans un tweet. **R. I./Agences**

ATTAQUES DU 21 MARS AU NIGER

Un nouveau bilan fait état de 141 morts

Les attaques menées le 21 mars contre des villages de la région de Tahoua, au Niger, ont entraîné la mort de « 141 personnes », a annoncé hier le gouvernement nigérien, révisant le bilan à la hausse. Un bilan précédent de ces attaques qui ont visé dans l'après-midi du 21 mars les localités d'Intezayane, Bakorat, Woursanat et plusieurs autres hameaux et campements situés dans le département de Tillia, à proximité de la frontière malienne, faisait état de 137 morts. Ces attaques sont les plus meurtrières commises au Niger ces dernières années par des terroristes.

"Nous avons rencontré les populations qui ont été victimes de ces attaques barbares" au cours desquelles "des hommes, des femmes et aussi des enfants" ont été tués et qui "ont fait finalement 141 morts", a déclaré le ministre de l'Intérieur, Alkache Alhada, qui s'est rendu vendredi à Bakorat, une des localités attaquées. "Aujourd'hui, ces attaques, avec la tournure qu'elles sont en train de prendre, portent un gros risque de conflits entre les différentes communautés qui partagent cet espace", a-t-il affirmé à la télévision publique. Dans un communiqué, l'Unicef

précise que "vingt-deux enfants âgés de 5 à 17 ans ont été tués et plusieurs autres ont été blessés ou séparés de leur famille". "Tuer et blesser des enfants est une grave violation des droits humains", rappelle le Fonds des Nations unies pour l'enfance qui "exhorte toutes les parties à protéger les enfants et à les mettre hors de danger". Mercredi, au moins treize personnes ont été tuées, selon les autorités locales, au cours d'attaques contre trois villages de la région de Tillabéri, plus à l'ouest, également limitrophe du Mali.

IRAN-CHINE

Pacte de coopération stratégique de 25 ans

L'Iran et la Chine ont conclu hier à Téhéran un accord de coopération stratégique et commerciale sur 25 ans en discussion depuis plusieurs années. Ce "pacte de coopération stratégique de 25 ans", dont les détails comme les grandes lignes doivent encore être dévoilés, a été signé par le ministre des Affaires étrangères iranien, Mohammad Javad Zarif, et son homologue chinois, Wang Yi, en visite à Téhéran, a constaté un journaliste de l'AFP. Selon l'agence officielle Irna, les derniers détails de l'accord ont été arrêtés dans la matinée lors d'une rencontre entre M. "Wang et Ali Larijani, conseiller du guide suprême (iranien Ali Khamenei) et représentant spécial de la République islamique d'Iran pour les relations stratégiques avec la

République populaire de Chine." La signature de ce pacte illustre la priorité donnée aux relations avec "l'Est" (c'est-à-dire pour l'Iran des Etats comme la Chine, les deux Corées, l'Inde, le Japon ou la Russie) conformément à l'inflexion donnée par M. Khamenei en 2018 en rupture avec l'un des slogans les plus populaires de la révolution iranienne de 1979 : "Ni Ouest ni Est, République islamique." La Chine est le premier partenaire commercial de la République islamique d'Iran et était l'un des principaux acheteurs de brut iranien avant le rétablissement, en 2018, des sanctions américaines contre le secteur énergétique iranien, qui a fait chuter les exportations pétrolières de Téhéran. Selon les Affaires étrangères iraniennes, l'accord

signé hier est une "feuille de route complète", comportant des "clauses politiques, stratégiques et économiques" pour "25 ans de coopération" entre l'Iran et la Chine". Pour Pékin, il s'inscrit dans son vaste projet d'infrastructures lancé avec plus de 130 pays. La genèse du pacte irano-chinois remonte à la visite du président chinois Xi Jinping à Téhéran en janvier 2016. Téhéran et Pékin s'étaient alors engagées dans un communiqué commun "à mener des négociations pour la signature d'un accord de coopération élargie sur 25 ans" et "de coopérer et avoir des investissements réciproques dans les différents domaines, notamment les transports, les ports, l'énergie, l'industrie et les services".

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Les méfaits du tabac sur nos dents et nos gencives ?

Lorsque l'on évoque les méfaits du tabac sur la santé, on pense immédiatement au cancer du poumon, de la gorge, ou encore à l'insuffisance respiratoire. Mais le tabac nuit aussi fortement à notre santé bucco-dentaire.

Le signe d'alerte le plus connu est la jaunissement de l'émail, voire l'apparition de taches brunâtres. Mais chaque bouffée de cigarette contribue également à fragiliser le parodonte, ce qui favorise les infections buccales et le déchaussement.

CONSÉQUENCES DIRECTES DU TABAGISME

Le tabagisme modifie la physiologie du système bucco-dentaire. Il est non seulement à l'origine d'attaques chimiques, mais chaque bouffée de cigarette transforme aussi notre bouche en cocotte-minute, favorisant la prolifération de bactéries, la survenue de maladies parodontales et la mauvaise haleine.

- Le goudron et la nicotine confèrent une coloration jaunâtre aux dents, qui peuvent se manifester dès les premières cigarettes, surtout au niveau des incisives inférieures (les dents les plus proches du filtre de la cigarette). Cette décoloration est très variable et dépend notamment de la composition salivaire de chacun.

- Certains fumeurs constatent l'apparition de taches jaunes ou brunâtres au niveau de l'émail. Au fil des années, et selon l'importance de la consommation, ces altérations peuvent devenir permanentes. Elles s'infiltrant dans les petites fissures de l'émail et résistent au brossage, voire au détartrage.



- Le tabagisme augmente aussi le risque de caries. La formation de caries s'explique par l'abondance de bactéries cariogènes qui produisent des acides à partir des hydrates de carbone contenus dans l'alimentation. En principe, la salive neutralise ces acides, mais le fait de fumer modifie ses propriétés anti-bactériennes, ce qui favorise la prolifération des acides cariogènes.

- Le risque de gingivite et de parodontite est bien plus important chez les fumeurs. En effet, leurs gencives ont une plus forte tendance inflammatoire.

- Le tabagisme favorise le risque de déchaussement.

À terme, la destruction des tissus de soutien d'une ou plusieurs dents peut être telle que les dents deviennent mobiles et risquent de se détacher.

Ces situations sont loin d'être anecdotiques. Tout fumeur de plus de 50 ans doit

se sentir concerné : chez les fumeurs - comme chez les non-fumeurs - le phénomène de déchaussement des dents est un processus inéluctable. Lorsque l'on fume à 50 ans et plus, le risque est multiplié.

- Le risque de cancers buccaux augmente chez les fumeurs.

Cancer de la langue, du palais, des amygdales, des gencives, de la gorge... il s'agit certainement de la conséquence la plus grave du tabagisme.

Les fumeurs sont en moyenne six fois plus impactés par les cancers buccaux la consommation est importante, plus le risque augmente.

La consommation de tabac favorise également la formation d'aphtes, l'altération du goût, voire de l'odorat.

Dans certains cas, la langue peut s'épaissir sur la face dorsale et devenir blanchâtre, voire brunâtre.

On parle alors de langue "villeuse", une

affection bénigne et temporaire, le plus souvent causée par la prolifération de bactéries dans la bouche. Les soins dentaires sont moins performants chez les fumeurs.

La consommation de tabac ralentit considérablement la cicatrisation au niveau de la bouche. De fait, les traitements parodontaux ont un taux de succès plus réduit chez les fumeurs. Mais le tabagisme pose également problème au moment de l'extraction d'une dent, ou de la pose d'un implant dentaire.

Les complications les plus fréquentes vont de l'inflammation des tissus adjacents (péri-implantite) à la perte de l'implant.

Non seulement le tabagisme impacte le confort des patients fumeurs, mais il les expose aussi à des dépenses plus importantes en soins dentaires. Pour toutes ces raisons, les dentistes recommandent un sevrage tabagique un à deux mois avant les soins ou traitements à risque.

LES DENTISTES PEUVENT AIDER LEURS PATIENTS À ARRÊTER DE FUMER

Pour aider leurs patients à se sevrer, certains sont aussi formés à l'entretien motivationnel et aux interventions brèves (techniques d'accompagnement psychologique).

QUELS CONSEILS POUR UNE BONNE HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE ?

Que l'on soit (ou non) sevré, il convient d'être particulièrement méticuleux :

- En se brossant les dents au moins deux fois par jour, idéalement après chaque repas, pendant trois minutes avec un dentifrice qui protège le parodonte.

- En utilisant chaque jour un fil dentaire.

- Et en utilisant chaque jour un rinçage-bouche et un nettoie-langue.

Le meilleur conseil pour protéger ses dents reste l'arrêt définitif du tabac. Il ne suffit pas de prendre soin de ses dents pour corriger ou annuler les effets négatifs du tabac.

Enfants, prenez soin de vos dents!

Prendre soin de ses dents est une habitude que l'on acquiert pendant l'enfance. Aussi, les spécialistes sont unanimes: il faut inculquer dès l'apparition de la première dent, aux alentours des 6 mois.

Le brossage des dents, au moyen d'une brosse à dents pour bébé et d'une petite noisette - seulement - de dentifrice adapté (dentifrices «kids» à 0.005% F-): un geste quotidien qui doit être appréhendé comme un jeu, histoire de gagner la confiance de l'enfant.

Une fois que la denture est en place (entre 2 et 3 ans), un brossage deux fois par jour au minimum est préconisé, avec un dentifrice adapté à l'âge de l'enfant qui contient une dose contrôlée de fluorures. «Un excès de fluor peut altérer la formation de l'émail et faire apparaître des taches blanches sur les dents», précise le Dr Olivier Marmy.

Entre 6 et 12 ans, lorsque l'enfant sait recracher, un dentifrice standard peut faire l'affaire. Toutefois, les enfants préfèrent souvent les saveurs fruitées des dentifrices qui leur sont destinés, à celles mentholées (dentifrices «junior» à 0.145% F-).

LAISSER FAIRE ET VÉRIFIER

S'il est important de stimuler l'autonomie de l'enfant dans le brossage des



dents, il est toutefois conseillé de vérifier que le travail a été bien fait, et l'effectuer soi-même une fois par jour. Un petit sablier sur le bord du lavabo peut aider à ce que le brossage dure un peu plus longtemps que... 30 secondes. Ne pas hésiter, non plus, à rappeler à sa progéniture de se brosser les dents après les repas, ce qui pour beaucoup de parents représente un vrai combat. Mais une bataille qui en

vaut la peine, puisqu'il s'agit d'éviter les caries et les traitements coûteux chez le dentiste.

Veiller à l'alimentation fait aussi partie de ce travail de prévention.

JURER, CRACHER ET RINCER... OU PAS

L'enfant doit-il se rincer la bouche avec de l'eau après s'être brossé les

dents? Force est de constater que les avis sur cette question sont partagés. Le reste de dentifrice, avec le fluor qu'il contient, est protecteur pour les dents. Néanmoins, les dentifrices, comme n'importe quel cosmétique, contiennent de nombreux adjuvants.

Par précaution, on se rincera légèrement la bouche pour les éliminer, mais avec une petite quantité d'eau.

DES CONTRÔLES RÉGULIERS

Aller régulièrement chez le dentiste, et surtout avant que les problèmes n'apparaissent, est important pour banaliser la chose et éviter les traumatismes.

Pour cela, on n'attendra pas l'entrée à l'école. Il est suggéré aux parents de prendre leur enfant avec eux chez l'hygiéniste dentaire, pour un premier contact: C'est bien que l'enfant prenne l'habitude d'ouvrir la bouche et de laisser le médecin-dentiste procéder à un examen avec ses instruments professionnels.

Pour les parents, c'est une occasion de recevoir des conseils de base. Lorsque l'enfant est plus grand, une visite régulière doit être planifiée.

Car pensez-y, la visite du dentiste scolaire n'est qu'un rapide dépistage qui ne saurait se substituer à un contrôle plus poussé chez son médecin-dentiste.

LE SUD DANS L'HISTOIRE

Mémoires de Megateli

Dans l'ouvrage "De la wilaya VI aux Etats-Unis, témoignage d'un enfant de Berrouaghia pendant la guerre de Libération d'Algérie" publié récemment, Abderrahmane Megateli livre, à titre posthume, ses mémoires pour faire la lumière sur l'histoire méconnue de la wilaya VI pendant la guerre de Libération nationale. Paru aux éditions "Rafar", cet ouvrage de 258 pages revient sur le parcours militant de Abderrahmane Megateli (1935-2016) étudiant gréviste de 1956, fils du chef de la cellule clandestine du FLN de Berrouaghia puis commandant de l'Armée de Libération nationale ayant servi dans la wilaya VI qui englobe la région sud du pays.

Des ouvrages portant sur la guerre de libération nationale, ses héros, ses hauts faits d'arme mais aussi ses zones d'ombre, sont toujours reçus et accueillis favorablement par un lectorat toujours curieux d'en savoir un peu plus sur ses aînés notamment. D'ailleurs il fut un temps (au milieu des années quatre-vingtprécisément) où comme pour répondre un tant soit peu à ce besoin collectif de connaissance sur son propre cheminement, moult séminaires sur l'écriture de l'histoire furent organisés sans que toute la vérité ne soit révélée pour autant.

Sans doute parce que certains événements étaient encore trop chauds dans les mémoires pour en parler avec la distanciation et le recul nécessaires, tandis que d'aucuns au parcours pas propres (pour rester poli) et qui occupaient alors de hautes fonctions voyaient d'un mauvais œil pareille initiative et pour cause ! Ce qui explique, au demeurant, que ces dernières années de pseudos révolutionnaires se soient soit évaporés dans la nature, soit rejoint le camp ennemi en traversant la méditerranée pour rejoindre la rive ennemie, s'y installer et pousser pour nombre d'entre eux l'outrecuidance jusqu'à jeter l'opprobre et l'anathème sur notre pays auquel pourtant ils doivent tout. Mais on sait aussi que l'ingratitude humaine ne connaît aucune limite et ce n'est pas demain la veille qu'elle s'extirpera des mentalités rétrogrades...Car le moins qu'on puisse dire est que ces renégats n'ont même pas la reconnaissance du ventre d'un pays qui a peut-être trop longtemps fermé les yeux sur leurs frasques et surtout l'atteinte à la mémoire des authentiques moudjahidine ceux-là. A l'instar de ce vénérable Megateli fort bien inspiré d'avoir témoigné sur une région qu'il ne connaît que trop bien le sud partie intégrante du

découpage de l'époque obéissant à une véritable stratégie de lutte et d'organisation : la wilaya VI historique placée sous la responsabilité de feu Ali Mellah. L'auteur de cet ouvrage relève à ce propos le manque crucial d'effectifs et la faible représentativité de la population jeune et estudiantine.

Et si on ajoute à cela le manque de moyens matériels on comprendra mieux pourquoi cette wilaya malgré tout l'engagement du commandement finira par être gagnée par la lassitude et le découragement faute donc d'une répartition équitable des fonds disponibles. Ceci dit

cette zone vivra des moments encore plus difficiles et plus pénibles avec l'intrusion d'un renégat de la pire engeance le fameux Bellounis. Pendant que la bleuite fera le reste et comme si à chaque jour ne suffisait pas sa peine. Mais pour en revenir à cet ouvrage à vocation pédagogique et qui s'en vient donc mettre son grain de sel dans une perspective encore sujette à caution, force est d'admettre tout de même que l'auteur s'est suffi de rapporter fidèlement les faits, sans travestir la vérité, la déguiser et ou faire montre d'un chauvinisme étriqué et étroit que pourraient discréditer d'autres

témoignages peut-être au stade de gestation et qui risquent de s'inscrire en porte à faux de cette vérité grand v. Sur un autre registre non moins fondamental, tout témoignage authentifié par qui de droit constitue un apport précieux à verser autant au patrimoine matériel qu'immatériel du pays afin que les générations montantes qui ignorent tout de cette terrible et féroce guerre de libération, sans que cela ne soit, bien entendu de leur faute, prennent conscience sur la base de faits prouvés et avérés donc, de tous les sacrifices endurés par cette génération d'avant-guerre dans le long et périlleux processus de libération. Dans cette optique et bien que les aînés et non moins acteurs ne sont plus hélas de ce bas monde pour la plupart (paix à leur belle âme), il importe, au moins, d'organiser des rencontres entre jeunes et survivants héroïques, pour rapprocher les générations, établir des passerelles et aider, ainsi, la population, juvénile longtemps tenue dans l'ignorance crasse des véritables réalités, d'en tirer le meilleur et de juger par eux-mêmes, avec toute leur capacité de discernement du martyr vécu par leurs aînés (assassinats, morts, tortures, ratissages, etc...), avant que le soleil de la liberté recouvrée ne brille sur un pays victime d'un acharnement colonialiste d'une violence qui en dit plus que long sur la haine viscérale des colonisateurs dont certains tortionnaires notoires ont même pu bénéficier de la clémence du jury...parce que casser de l'arabe fait partie des meubles à ranger dans les accessoires inutiles ou dans la rubrique affaires classées...En attendant ce jour béni où l'histoire giflera toutes ces mémoires d'une insoutenable légèreté... Rendons hommage à tous nos valeureux chouchous et saluons leur mémoire pour l'éternité car on leur doit au moins cela, n'est-ce pas ?

Amar Zentar

«DE LA WILAYA VI AUX ETATS-UNIS»

Abderrahmane Megateli livre ses mémoires

Dans l'ouvrage "De la wilaya VI aux Etats-Unis, témoignage d'un enfant de Berrouaghia pendant la guerre de libération d'Algérie" publié récemment, Abderrahmane Megateli livre à titre posthume ses mémoires pour faire la lumière sur l'histoire méconnue de la wilaya VI pendant la guerre de libération nationale. Paru aux éditions "Rafar", cet ouvrage de 258 pages revient sur le parcours militant de Abderrahmane Megateli (1935-2016) étudiant gréviste de 1956, fils du chef de la cellule clandestine du FLN de Berrouaghia puis commandant de l'Armée de libération nationale ayant servi dans la wilaya VI qui englobe la région sud du pays. Ayant rejoint le maquis suite à une rencontre entre son père et Si Chérif (Ali Mellah) en 1956, Ahmed Megateli, devenu commissaire politique et très familier avec la population de la région, raconte sa première rencontre au maquis avec Ali Mellah sur la collecte de cotisation et d'armes et le recrutement de moussebiline. L'auteur revient sur la première et seule réunion de la Wilaya VI et sur la mise en place et l'organisation

de cette dernière par Ali Mellah qui voulait recruter des cadres pour étoffer les régions et continuer l'effort de mobilisation des ressources humaines et financières. Ahmed Megateli sera chargé d'installer le poste de commandement de la zone 2 et son service sanitaire avec le concours de Salim Zemirli de cette nouvelle wilaya qui aura également son service presse et qui va absorber des moudjahidine récemment recrutés, en particulier les étudiants et lycéens qui ont rejoint les rangs de l'ALN et des militants qui ont fui la capitale après la répression féroce durant la bataille d'Alger.

Il va également aider à la publication du journal "Sout El Sahara" (la voix du Sahara), qui n'est paru qu'à une seule occasion, en collaboration avec les lieutenant Oussedik et Ahmed Hamdi de la Wilaya IV. Evoquant cette Wilaya VI, l'auteur estime qu'elle se distingue par le fait d'être la dernière zone créée, puis par une vie courte et discontinuée: août 1956-octobre 1957, juillet 1958-avril 1960 puis août 1961 à 1963. c'est aussi dans cette zone que l'autorité colo-

niale a voulu "créer une troisième force pour affaiblir le FLN en appuyant et en armant le général Bellounis et son Armée nationale du peuple algérien", poursuit-il. Cette zone a été "particulièrement tumultueuse d'abord par des affrontements violents au sein du FLN en 1960", entre partisans et adversaires de sa dissolution et par "l'assassinat ou l'exécution de trois de ses chefs", Ali Mellah assassiné en 1957, Si Tayeb El Djoughlali assassiné en 1959 et Mohamed Châabani exécuté en 1964. L'auteur revient avec plus de détails sur le conflit avec Mohamed Bellounis et l'accord qu'il avait passé avec l'armée coloniale pour "mener le combat contre les frontistes et les communistes", garder son armée, recevoir des "aides en armement, habillements et soins médicaux" et ne "déposer les armes qu'après la solution du problème algérien".

Il livre également son témoignage de ce qu'il a vécu du complot de Cherif Ben Saïdi et son impact sur la Wilaya VI et s'appuie sur le témoignage du commandant Azzedine concernant l'assassinat de Ali Mellah et

la fuite de Cherif Ben Saïdi. Abderrahmane Megateli relate également son "aventure" en direction de la ville de Oujda au Maroc pour récupérer des armes revenant à la Wilaya VI sous le commandement de Si Tayeb El Djoughlali. Après le Maroc Abderrahmane Megateli se dirige vers Le Caire où des responsables du Gouvernement provisoire de la République algérienne (Gpra) l'aident à poursuivre des études d'ingénieur en pétrole aux Etats-Unis d'où il reviendra avec de précieux diplômes en 1964.

Il servira la recherche et l'industrie pétrolière en Algérie jusqu'en 1971 où il va reprendre ses études de doctorat. Après une nouvelle déception et de nouveaux désaccords en Algérie puis en Arabie Saoudite il ira en 1986 travailler comme analyste financier dans le secteur de l'énergie à la Banque mondiale puis chercheur dans une université américaine. Abderrahmane Megateli s'est éteint en 2016, cet ouvrage a été publié récemment par son fils Larbi Megateli qui a rassemblé ses mémoires.

APS

FC BARCELONE

Griezmann vers la Juventus

L'avenir de Paulo Dybala à la Juventus est encore très incertain.

Un échange avec Antoine Griezmann est toujours dans les tuyaux...

Une partie de l'avenir d'Antoine Griezmann se joue peut-être en ce moment en Italie. La Juventus se pose en effet des questions sur la situation de Paulo Dybala. Comme Neymar ou Kylian Mbappé, l'attaquant argentin est sous contrat jusqu'en 2022, et c'est donc maintenant qu'une décision doit être prise le concernant. Les trois scénarios sont toujours les mêmes: une prolongation de contrat, un départ libre en 2022, ou un transfert l'été qui vient. Pour Dybala, c'est la troisième option qui tient la corde. Perturbé par les blessures et le Covid-19, « La Joya » traverse une saison pratiquement blanche. Son bilan ? 16 matches, 3 buts, 2 passes décisives. Et le courant ne semble pas trop passer avec Andrea Pirlo. Tous ces éléments accréditent l'hypothèse d'une vente de Dybala lors du prochain mercato. Mais qui pourrait faire une offre satisfaisante ? D'après les informations de la Gazzetta dello Sport, Chelsea et Tottenham pourraient proposer entre 40 et 45 millions d'euros pour le gaucher argentin. Qui était valorisé à plus de 100 millions d'euros il y a quelques mois. Une autre option revient donc sur le devant de la scène, selon AS, celle d'un échange. Et c'est là que l'on repense aux rumeurs d'un troc entre Dybala et Griezmann, qui avaient commencé à surgir il y a quelque



semaines. On rappelle que la Juve et le Barça avaient procédé de la sorte l'été dernier, avec Pjanic et Arthur. Cela donne quelques raisons d'y croire...

KOEMAN SONGE À LUKAKU !

En quête d'un attaquant solide pour enfin pallier le départ de Luis Suarez, le FC Barcelone a bien rejoint Manchester City dans la liste des courtisans de Romelu Lukaku (27 ans, 26 matchs et 19 buts en Serie A cette saison). Le site italien CalcioMercato confirme ce vendredi une information donnée par le journal catalan Mundo Deportivo, voilà deux semaines. En effet, le phénomène belge de l'Inter Milan a séduit

l'entraîneur culé Ronald Koeman, très intéressé à l'idée de le recruter. Bien évidemment, une telle idée a de l'allure sur le papier. Mais sur un plan financier, les Blaugrana ne semblent pas suffisamment armés pour recruter Lukaku.

Car l'ancien de Manchester United est aujourd'hui valorisé à 90 M€ par le site Transfermarkt. De plus, le principal intéressé a récemment clamé sa volonté de continuer sur la durée avec les Nerazzurri. Autant de paramètres qui ont sans doute poussé les Barcelonais à se focaliser sur Memphis Depay (Olympique Lyonnais), libre en fin de saison et dont l'arrivée est annoncée comme bouclée.

REAL MADRID

Zidane pour le retour de Ronaldo



Restera, restera pas ? Le débat fait rage ces temps-ci à Turin. Les pontes de la Juve clament qu'un départ de Cristiano Ronaldo à un an de l'expiration de son contrat bianconero n'est pas à l'ordre du jour. Pourtant la rumeur se veut insistante pour deux raisons: le coût difficile à soutenir d'un tel joueur dans le contexte actuel: 31 millions d'euros annuels, hors charges ; la lassitude d'un CR7 qui vit mal les échecs de la Vieille Dame sur la scène européenne, et cette année en Serie A. Pas décidé pour autant à raccrocher les crampons, le Portugais pourrait rebondir dans l'une des écuries qui a fait sa gloire: Manchester United ou le Real Madrid. Au sein de la Maison blanche, l'intéressé ne fait plus l'unanimité mais bénéficie toujours du soutien de son ex-coach, Zinedine Zidane, qui aujourd'hui encore ne tarit pas d'éloges sur son ancien buteur maison. Aussi la perspective se précise-t-elle, au point de voir des chiffres sortir peu à peu dans la presse espagnole.

HAZARD POUR FIN AVRIL

Dans l'impossibilité d'être aussi généreux que la Juventus, qui a gratifié le maestro lusitanien à hauteur de ses précédents émoluments madrilènes, le Real serait prêt à miser 25 millions d'euros net par saison pour ce fracassant come-back. Quant à l'indemnité de transfert, si l'on considère la décote régulière d'un élément qui trois ans plus tôt valait 115 millions d'euros environ, elle pourrait avoisiner les 30 millions d'euros. Guère plus eu égard aux 36 printemps de l'intéressé. Constamment embêté par les blessures depuis sa signature au Real Madrid en 2019, et notamment une difficile à soigner au niveau de la cheville, Eden Hazard (30 ans, 9 matchs et 2 buts en Liga cette saison) n'a jamais vraiment eu l'occasion de donner satisfaction dans la capitale espagnole, et cette saison n'échappe pas à la règle. Actuellement blessé au psos, le Belge pourra-t-il rejouer avant la fin d'exercice ? Dans tous les cas, l'ancien

ailier de Chelsea fait tout pour. Convaincu par le Real de renoncer à l'opération de la cheville, Hazard a récemment rejoint le camp de base de la sélection belge pour accélérer son retour, selon les informations du média Het Laatste Nieuws. Ce déplacement, autorisé par son club, durera jusqu'au terme de la trêve internationale. L'ex-Lillois regagnera donc Madrid début avril, et il se murmure qu'il pourrait retrouver le groupe pour les demi-finales de la Ligue des Champions, à condition que la Maison Blanche passe les quarts. Pour rappel, le Real affrontera Liverpool avec un match aller programmé le 6 avril en Espagne, et la manche retour prévue le 14 avril en Angleterre, si les conditions sanitaires le permettent.

BALE VEUT REVENIR...

Prêté par le Real Madrid à Tottenham cette saison, Gareth Bale (31 ans, 12 matchs et 5 buts en Premier League cette saison) a surpris tout le monde en annonçant mardi son objectif de regagner la capitale espagnole cet été, juste après l'Euro. Même son agent, Jonathan Barnett, a visiblement été pris de court. "C'est trop tôt, il n'y a encore rien de décidé", a-t-il fait savoir à nos confrères d'ESPN, avant de parler de "déclarations sorties de leur contexte". Difficile, pourtant, de voir une quelconque ambiguïté dans les propos de l'ailier gallois, qui compte bel et bien faire changer d'avis son président Florentino Perez et son entraîneur Zinedine Zidane, lesquels comptaient justement sur une bonne saison de Bale pour le vendre et se débarrasser de son imposant salaire annuel brut estimé à 30 M€.

TOTTENHAM

Mourinho fait parler son ego

Si José Mourinho n'a plus le même fluide pour emmener ses équipes vers les sommets, le technicien portugais n'a pas perdu sa verve. Toujours prompt à faire parler son ego, le Special One a répondu aux critiques à sa manière, lors d'un événement virtuel 'Game on with Mourinho' organisé par les sponsors des Spurs AIA. D'entrée de jeu, Mourinho s'est présenté comme « l'un des managers les plus importants du circuit » avant de rétorquer à ses détracteurs : « Je ne pense pas que quiconque irait discuter de la science des fusées avec les gars de la NASA, qui que ce soit dans le monde. Ils pensent pouvoir discuter de football avec l'un des managers les plus importants du circuit. C'est la beauté du football. Je m'y suis habitué. J'apprécie cela. Alors ça me va. » Du Mourinho dans le texte.

PARIS SG

Les conseils de Lizarazu pour Mbappé

Moins en réussite avec l'équipe de France face à l'Ukraine (1-1), trois jours après une prestation XXL contre Lyon (4-2), Kylian Mbappé continue d'être scruté à la loupe par les observateurs. L'exigence est totale avec la superstar du football français. Pour Bixente Lizarazu, l'axe de progression du champion du monde se situe dans l'aspect collectif quand le marquage est resserré. "Il serait anormal que des joueurs comme lui ne soient pas surveillés comme le lait sur le feu, a expliqué l'actuel consultant de TF1 dans les colonnes de L'Équipe. Je suis d'ailleurs surpris que ce ne soit pas davantage le cas en équipe nationale ou avec le PSG", explique l'ancien latéral. "Mbappé doit surprendre, jouer en une touche et remettre le ballon à un coéquipier plutôt que de partir systématiquement dans une course solitaire. Mais aussi mieux choisir le timing, ne pas toujours privilégier la percussive ou le dribble. Le danger, c'est de s'entêter à cause de la frustration et de finir par s'énerver."

BAYERN MUNICH

Hoeness a tenté Ibra...

Si Zlatan Ibrahimovic (39 ans, 23 matchs et 17 buts toutes compétitions cette saison) a évolué dans quatre des cinq principaux championnats en Europe (Italie, Espagne, Angleterre et France), l'attaquant suédois aurait pu compléter la liste en jouant en Allemagne pour le Bayern Munich. C'est ce qu'a révélé l'ancien président bavarois Uli Hoeness, jeudi sur la chaîne allemande RTL, en marge du retour d'Ibra avec la Suède face à la Géorgie (1-0). "C'est un grand joueur, mais ses exigences salariales étaient divines. Nous étions intéressés une fois mais nous ne sommes pas allés jusqu'au plat principal", a confié l'ex-patron de la formation munichoise, parti de son poste en 2019, sans préciser l'année de ces discussions.

BELGIQUE

Avec De Bruyne, c'est un total régal !

Youri Tielemans a la chance de côtoyer Kevin De Bruyne en sélection belge. L'ancien Monégasque se dit comblé de pouvoir apprendre aux côtés du Citizen, toujours plus influent dans le jeu. « C'est vrai que c'est toujours un plaisir de jouer avec Kevin. Il a d'énormes qualités et est l'un des meilleurs milieux de terrain du monde », a-t-il expliqué en conférence de presse ce vendredi. « Est-ce que je lui demande des conseils ? Ce n'est pas vraiment mon style, a continué Tielemans. J'essaie d'apprendre à l'entraînement en regardant ses mouvements et en l'écoutant. J'essaie d'absorber un maximum d'informations à l'entraînement, c'est un travail général. Mercredi, il a joué un cran plus haut et a plus de liberté. Mais nous aussi. Avec Leander, on a essayé de créer la surprise en amenant parfois la supériorité numérique sur certaines phases. C'est le fruit du travail tactique à l'entraînement. »

IL DÉMENT SON DÉPART DE L'EN Belmadi veut un «environnement plus sain»

«L'environnement autour de nous doit être le plus sain, le plus propre possible. On voit que ce n'est pas le cas. Les gens doivent faire attention à ce qu'ils font dans l'intérêt de la sélection et du peuple», tonne Belmadi.

Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, se prononce sur son avenir et dément les rumeurs faisant état de son départ après le match contre le Botswana, en raison des relations tendues entre le MJS et la FAF. «J'ai un engagement avec mon pays, j'ai un projet. C'est un projet commun, pas le mien seulement. Je suis juste une partie du projet. L'environnement autour de nous doit être le plus sain, le plus propre possible. On voit que ce n'est pas le cas. Les gens doivent faire attention à ce qu'ils font dans l'intérêt de la sélection et du peuple. Ils ne doivent pas prendre l'EN et le peuple en otage. On va aborder les éliminatoires du Mondial et il faut une synergie autour de l'EN.

«IL FAUT QU'ON TIRE TOUS DANS LE MÊME SENS»

Je ne suis pas politicien, je suis sportif. De mon côté, je fais le maximum, les joueurs aussi, chacun doit assumer sa responsabilité. On n'a pas besoin de jeux dangereux », dira Belmadi au retour de Zambie où nos champions d'Afrique ont été privés d'une belle victoire par l'arbitre comorien Adelaïd Ali Mohamed, qui a offert deux pénalités aux Zambiens. «C'est dramatique d'en être là encore en 2021. Je ne sais pas comment on va respecter ce continent. Ce sont des pratiques qui ne doivent plus exister. C'est une honte pour le football que des arbitres pareils soient sur le terrain, qu'ils arbitrent des matchs internationaux. On va envoyer un rapport à la CAF. On ne veut pas de tels scandales dans les



éliminatoires du Mondial », fulmine le driver des Verts, qui rend une nouvelle fois hommage au meilleur buteur en activité du onze national, Islam Slimani, auteur d'un retour tonitruant chez les Fennecs. «Je ne suis surpris par le rendement de Slimani et personne ne devrait l'être.

Il mérite beaucoup plus de respect. Sur le match d'hier, il a marqué deux buts et délivré une passe décisive, tout en faisant du pressing, du harcèlement, du travail

défensif et du remplacement. L'âge ne constitue nullement un inconvénient. Il a encore cinq ou six ans devant lui dans le haut niveau. C'est quelqu'un qui bosse, qui travaille dur. Il est ultra-ambitieux. Il a de belles années devant lui. C'est un exemple pour nos jeunes », lance le patron de l'EN, convaincu que Super Slim est capable de battre le record de Tassafout, le meilleur buteur de l'histoire du onze algérien avec 36 buts.

L. B.

ALGÉRIE-BOTSWANA

Ghezzal forfait, Abeid libéré

Pas de répit pour les Verts qui ont entamé leur préparation pour le dernier match des éliminatoires de la CAN 2022 contre le Botswana, dès leur retour au pays, vendredi après-midi. Les joueurs alignés lors du match face à la Zambie ont effectué une séance de récupération au niveau de la salle de musculation, alors que le reste de l'effectif, rejoint par Ryad Mahrez, Ismaël Bennacer, Aïssa Mandi, Sofiane Feghouli et Saïd Benrahma, s'est entraîné sur le terrain principal du CTN de Sidi Moussa. Le groupe est amoindri de deux joueurs, Mehdi Abeid, libéré par Djamel Belmadi

et Rachid Ghezzal, blessé et forfait pour le match contre le Botswana. Abeid a rejoint son club émirati depuis Lusaka et Ghezzal qui souffre d'une blessure à la cheville, est aux soins. Il est à rappeler que l'ancien international marocain, Abdeslem Ouaddou, est à nouveau avec le staff de l'EN dans le cadre de sa formation pour l'obtention de sa licence UEFA Pro. D

Autre part, la Confédération africaine de football (CAF) a désigné un quart d'arbitres du Burkina Faso pour diriger le match Algérie-Botswana, prévu ce lundi 29 soir à partir de 20h00

au stade du Mustapha Tchaker de Blida. Le directeur du jeu est M. Jean Ouattara qui sera assisté de ses compatriotes, MM. Seydou Tiama et Habib Judicael Oumar Sanou, alors que quatrième arbitre est M. Vincent Kabore. Le commissaire du match est de la Tunisie, M. Boussairi Boujelal en l'occurrence. Ce match est sans enjeu, car l'EN a assuré la première place du Groupe H, après le nul arraché en Zambie, alors que les Botswanais sont éliminés suite à leur défaite face aux Warriors du Zimbabwe, qui terminent à la seconde position.

L. B.

LE MCA SE NEUTRALISE (2-2) AVEC L'USMA

Amrani toujours sans victoire en championnat

Le grand derby de la capitale entre l'USMA et le MCA, disputé vendredi soir à Bologhine, s'est soldé sur le score de parité (2-2). Les Usmistes ont mené à deux reprises au tableau d'affichage (buts de Koukri et de Belaïd) et les Mouloudéens ont pu remettre les pendules à l'heure grâce à Belkheir, en pleine réussite ces derniers temps. Les poulains d'Abdelkader Amrani l'ont échappé belle. Ce nul face aux voisins et rivaux usmistes, le troisième de suite, leur permet de retrouver un tant soit peu la sérénité et d'aborder sans trop de pression le prochain match retard contre l'ASO Chlef, ce mardi (15h) au stade du 5-Juillet où la victoire sera impérative pour se rapprocher du wagon de tête. Les Mouloudéens ont onze points de retard sur le trio de tête (JSS, ESS et MCO), mais avec quatre autres matchs retard à disputer. Toujours sans victoire en championnat (3 nuls et une défaite), Amrani espère chasser la guigne face à son ancien club, l'ASO, qui reste sur un amer revers sur ses bases face au CRB (3-1).

L. B.

Résultats des matchs retard et classement :

JS Saoura - ES Sétif	1-0
JS Kabylie - CS Constantine	0-1
USM Alger - MC Alger	2-2

Club	Pts	J
1). ES Sétif	33	16
--). JS Saoura	33	18
--). MC Oran	33	19
4). O. Médéa	32	19
5). AS Ain M'lila	31	18
6). Paradou AC	30	19
--). CS Const.	30	19
8). JS Kabylie	28	16
-). USM Alger	28	18
10). CR Belouizdad	25	14
11). RC Relizane	24	18
12). MC Alger	22	15
13). ASO Chlef	20	18
14). WA Tlemcen	9	18
--). NA H-Dey	19	19
--). US Biskra	19	19
17). NC Magra	15	17
--). USM Bel-Ab.	15	18
19). JSM Skikda	8	17
20). CABB Arr	5	1

CRB-WAT À 15H

Le Chabab favori

Le CR Belouizdad tentera de confirmer son réveil, en recevant ce dimanche le WA Tlemcen (15h00), en mise à jour de la 13e journée du championnat de Ligue 1 de football. Ayant réussi à mettre fin à une mauvaise série de neuf matchs sans victoire, toutes compétitions confondues, mercredi en déplacement face à l'ASO Chlef (3-1), le Chabab (10e, 25 pts) abordera ce rendez-vous avec l'intention d'aligner un deuxième succès de rang et se relancer dans le championnat. Le champion d'Algérie sortant devrait enregistrer le retour du milieu de terrain Housseyn Selmi et de l'attaquant Khaled Bousseliou, remis de leurs blessures, alors que le maître à jouer Amir Sayoud et Samir Aïboud, ont déclaré forfait. De son côté, le WAT (14e, 19 pts) est appelé plus que jamais à se remettre en question et renouer avec les bons résultats, au moment où les joueurs de l'entraîneur Djamel Benchadli n'ont enregistré aucune victoire lors des quatre derniers matchs. Le CRB aura à disputer quatre autres matchs en retard, dont deux à la maison, ce qui devrait lui permettre de monter sur le podium.

CAN 2022

Le Maroc et la Côte d'Ivoire qualifiés

Le Maroc et la Côte d'Ivoire ont validé leur ticket pour la Coupe d'Afrique des nations 2022 qui se jouera au Cameroun. Les Marocains, qui ont arraché le nul (0-0) en Mauritanie, ont obtenu bien avant leur billet puisque le match nul entre le Burundi et la Centrafrique (2-2) les a envoyés directement au Cameroun. Les Ivoiriens, eux, ont disputé du Niger (0-3) grâce à des buts signés Aurier (25'), Gradel (34') et Kanon (60') et ainsi verrouillé leur

accès. Ce quel que soit leur résultat devant l'Éthiopie dans quatre jours - Madagascar, troisième du groupe, ne pouvant plus dépasser les Éléphants. Deux tiers des participants à la prochaine CAN sont ainsi connus: le Cameroun (pays-hôte), le Sénégal, l'Algérie, le Mali, la Tunisie, le Burkina Faso, la Guinée, les Comores, le Gabon, la Gambie, l'Égypte, le Ghana, la Guinée Equatoriale, le Zimbabwe, le Maroc et la Côte d'Ivoire. Les huit derniers

sésames se jouent désormais entre l'Ouganda et le Malawi dans le groupe B ; l'Afrique du Sud et le Soudan dans le groupe C ; la Mauritanie, le Burundi et la Centrafrique dans le groupe E ; le Rwanda, le Mozambique et le Cap Vert dans le groupe F ; le Congo et la Guinée-Bissau dans le groupe I ; l'Éthiopie et Madagascar dans le groupe K. Enfin deux places restent à pourvoir dans la poule L, celle du Nigeria, du Bénin, de la Sierra Leone et du Lesotho.



PANDÉMIE DE COVID-19

93 nouveaux cas, 82 guérisons et 3 décès en 24h

ASPHYXIE AU MONOXYDE DE CARBONE

48 décès depuis début 2021



La Direction générale de la Protection civile a enregistré 48 décès par asphyxie au gaz de monoxyde de carbone au niveau national depuis début 2021, a-t-on appris hier de son chargé de l'information, le commandant Rabah Benmahieddine. Lors d'une campagne de sensibilisation sur les dangers du gaz, organisée à la place "Es-Salam au Centre-ville d'El-Bayadh par la Direction de la Protection civile, le commandant Benmahieddine a indiqué que 1 291 personnes ont été secourues suite à l'inhalation du monoxyde de carbone et 48 décès ont été déplorés affectant 12 familles, au titre de plus de 500 interventions

des éléments de ce corps dans différentes wilayas du pays. La campagne de sensibilisation et de prévention s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour réduire de tels incidents et les accidents de la route, a-t-il souligné. La Direction générale de la Protection civile enregistre annuellement plus de 3 000 décès dus aux accidents de la circulation et environ 60 000 blessés dont près de 2 000 devenus handicapés, a-t-il fait savoir, signalant que le facteur humain est la principale cause de ces accidents. La campagne de sensibilisation a vu la participation de plusieurs secteurs et d'instances dont la Sûreté et la Gendarmerie nationales, la Société de distri-

bution de l'électricité et de gaz de Sonelgaz", le Croissant-Rouge algérien (C-RA) et l'Association algérienne de protection et d'orientation des consommateurs. A l'occasion, des explications ont été fournies aux citoyens sur les moyens de se prémunir contre divers risques et les premiers secours aux blessés. Pour rappel, depuis le début de cette année, les services de la Protection civile dans la wilaya d'El Bayadh ont enregistré 23 interventions liées à l'asphyxie au monoxyde de carbone ayant permis d'apporter secours à 58 personnes, en plus de 128 accidents de la route ayant fait un mort et 246 blessés à différents degrés de gravité.

VIGNETTE AUTOMOBILE

Fin de la période d'acquiescement mercredi

La période légale d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2021, entamée le 1 mars en cours, expirera mercredi prochain, a rappelé la Direction générale des Impôts (DGI) dans un communiqué. «Il est rappelé à l'attention des titulaires de véhicules automobiles que la date limite de l'acquiescement de la vignette automobile, au titre de l'année 2021, arrive à échéance le mercredi 31 mars 2021», est-il

indiqué dans le communiqué de la DGI, publié sur son site web. A cet effet, la DGI a invité les personnes n'ayant pas encore procédé à l'acquisition de leur vignette à se rapprocher, dans les meilleurs délais, des recettes des impôts et des bureaux de poste les plus proches.

Le montant de la vignette dépend, notamment, de l'âge du véhicule et de sa catégorie (véhicule de tourisme, bus

camions et autres). «Les tarifs sont affichés au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste», note la Direction générale des impôts. Pour rappel, ces tarifs restent inchangés par rapport à ceux appliqués en 2020. La vignette automobile a été instaurée en Algérie en 1998. Une part de 20% de ses recettes est versée au Trésor public et 80% au Fonds commun des collectivités locales.

COMMUNIQUÉ PUBLIÉ SUR «FACEBOOK» ATTRIBUÉ À SES SERVICES

La DGSN dément le contenu

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a démenti, hier, le contenu d'un «faux» communiqué de presse attribué à ses services et commandement publié sur Facebook. «La Direction générale de la Sûreté nationale dément formellement le contenu du faux communiqué de presse attribué à ses services et responsables, publié samedi sur Facebook et contenant des allégations fallacieuses au sujet de l'opération de maintien de l'ordre vendredi 26 mars 2021», ajoute le communiqué. La DGSN «se réserve le droit d'engager une poursuite judiciaire contre l'administrateur de la page Facebook», précise la même source. Elle appelle également «les usagers des réseaux sociaux à faire preuve de prudence et de vigilance concernant les fake news, dont l'objectif est de tromper l'opinion publique et de semer la zizanie», conclut le document.

IL ÉTAIT ANCIEN MINISTRE DES PME Décès de Réda Hamiani

L'ancien ministre des Petites et moyennes entreprises (PME) et ancien président du Forum des chefs d'entreprise (actuelle Confédération algérienne du patronat citoyen), Réda Hamiani, est décédé hier à Paris (France) à l'âge de 77 ans des suites d'une longue maladie, a appris l'APS auprès de la confédération. Né le 4 mai 1944 à Aïn Tedles (wilaya de Mostaganem), le défunt a occupé plusieurs fonctions officielles, dont ministre délégué chargé des PME entre 1992 et 1994 et ministre des PME entre 1994 et 1995. Réda Hamiani était également l'un des membres fondateurs du Forum des chefs d'entreprise (FCE) dont il a assuré la présidence entre 2006 et 2014. «Avec la disparition de Réda Hamiani, l'Al-



gérie perd un homme nationaliste et loyal qui a consacré sa vie au service de l'entreprise économique nationale», a souligné la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) dans un communiqué. «Il a toujours répondu à l'appel de la patrie en toutes circonstances et a occupé plusieurs postes de responsabilité dans lesquels il s'est illustré par son dévouement et son professionnalisme», a ajouté le communiqué. Le défunt «n'a jamais hésité à faire bénéficier les opérateurs économiques de sa riche expérience et de son immense savoir au service de la promotion des entreprises économiques nationales et de la relance de l'économie nationale», a précisé la même source. La date de l'inhumation de Réda Hamiani sera annoncée ultérieurement, selon des sources à la CAPC.

Au fil du jour

Qui l'aurait cru en ce temps-là ?

Par Rachid Ezziane

Qui aurait parié en cette première nuit quand le berbère Tarek Ibn Ziad, converti à l'Islam, accompagné de quelques milliers de soldats, prit la décision de rejoindre la rive européenne venant de l'Afrique du Nord ? Pourtant l'Espagne en ce début du huitième siècle était gouvernée par les redoutables Wisigoths, peuple germanique connu par sa fougue dans les combats, et qui étaient déjà là depuis plus de quatre siècles. Qui aurait parié en ce temps-là qu'un peuple inconnu de par le monde, vivant dans des tentes dans des contrées désertiques, pouvait défier « le peuple avisé, instruit » (signification intégrale du mot Wisigoth) ? Que les historiens occidentaux désignent comme étant le peuple le plus prestigieux d'Europe occidentale, tant par ses origines que par sa longue histoire, et surtout par ses mythiques histoires que racontait la légende sur la puissance de ses guerriers et leur bravoure. Mais quand les épées se croisèrent la première fois entre les deux armées, les redoutables soldats wisigoths ne crurent pas leurs yeux en voyant les musulmans se battre. Les survivants de la première bataille, s'écrièrent en rejoignant le camp de leur chef Roderic : « Nous sommes attaqués par des ennemis mystérieux. Nous ne savons pas s'ils sont tombés du ciel ou surgis des entrailles de la terre... » D'ailleurs, ce chef Roderic fut abandonné par ses soldats en pleine bataille et mourut les armes à la main le 20 juillet de l'an 711. Ce fulgurant succès de l'armée musulmane ajouta de la ferveur à Tarek Ibn Ziad qui décida de continuer sa marche sur les autres villes. Telle une traînée de poudre, la nouvelle de l'arrivée d'un farouche peuple d'Orient parvint partout en Espagne, et même jusqu'au Portugal la nouvelle fit frémir les plus audacieux. Les habitants fuyaient leurs villes, laissant la voie libre devant Tarek et ses soldats. La ville de Tolède fut prise sans combat, ainsi que plusieurs autres en un temps record. De l'autre côté de la Méditerranée, sur les côtes nord-africaines, la sensation fut grande. Et à mesure que les bonnes nouvelles du succès de Tarek sur les Wisigoths parvenaient, les arabo-berbères affluaient sur les terres d'Andalousie. En 714, soit trois ans seulement après la traversée du détroit d'Hercule, qu'on commençait à l'appeler le détroit de djebel Tarek, ou Gibraltar, l'armée musulmane pénétra triomphante à Barcelone, distante de plus de mille kilomètres des côtes méditerranéennes. Comme on le sait, cette présence musulmane séculaire, qui avait débuté dans le sang et fini dans le sang, avait à un certain moment connu en un temps assez important, voire plus de deux siècles, une accalmie des plus avantageuses que le monde n'ait jamais connue nulle part ailleurs.